



SETTIMANALE
SETTIMANALE
SETTIMANALE
D'INFORMAZIONE
D'INFORMAZIONE



DÉCHETS

FINISCIERÀ, STA CATASCENA?

P5 A 8

Photo Claire Giudici

1,50€

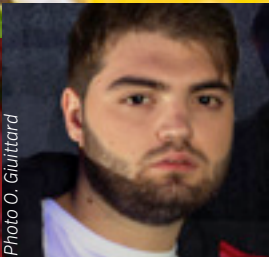


Photo O. Giuttard

INCONTRU
**LE PARANO,
RAPPEUR
MADE IN LUPINU**
P26

ÉDITO P3 • OPINION P4
UNIVERSITÉ P9 • KAMPÀ P10
BRÈVES P24
CARNETS DE BORD P28
SÉLECTION SORTIES P30
ANNONCES LÉGALES P11



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

Nouveau en Corse

“ Les experts en **signalétique** ”



publicité adhésive
enseigne - signalétique
décoration vitrine - totem
banderole - habillage véhicule
signalétique extérieure
chevalet - panneau
impression grand format
cartes de visite - flyers
dépliants...

**Et bien d'autres supports
de communication visuelle !**

04 95 32 11 11

RN 193 Rond Point Ceppe
Lieu dit Cardello
20620 Biguglia
Tél. 04 95 32 11 11
E-mail : contact@pano-bastia.fr
www.pano-bastia.fr



du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00

SOMMAIRE

OPINION **P4**DÉCHETS **MA QUANDU FINISERÀ STA CATASCENA?** **P5**UNIVERSITÉ **CHRISTOPHE STORAÏ CANDIDAT** **P9**KAMPÀ **P10**ANNONCES LÉGALES **P11**BRÈVES **P24**INCONTRU **LE PARANO, RAPPEUR MADE IN LUPINU** **P26**POLITIQUE **CARNETS DE BORD** **P28**SÉLECTION DE SORTIES **P30**

Arburi à pani rinvivitu?

S'hè compia a duminicata scorsa a 38^a Fiera di a Castagna in Bucugnà, evenimentu di prima trinca di a fini di l'annu in Corsica. Sò stati torna millai di ghjenti à piantassi pà ssi lochi di a Gravona pà scuntrà i pruduttori, l'artigiani è l'attori culturali isulani. Aldilà di l'ambiu festivu è paisanu mantinutu, è què senza montaseghisimu, l'edizioni 2019 di sta fiera hà cunnisciutu un tempu forti. A dumenica, u cullittivu «Per a rinascita di u castagnetu paisanu» hè statu prisintatu à u publicu sottu à u tindonu. Trà raprisintanti di u mondu agriculu, assuciativu è istituziunali, i membri di a struttura ani publicatu un manifestu pà a rilancia durevuli di a cultura di u castagnu. Dicisi à ùn veda spariscia ciò chì ferma di u castagnetu corsu. U scopu: rimetta in anda pussibilità ecunomichi, ecologichi, suciali è culturali. Puru s'è l'iniziativa ùn hè micca nova, l'urghjenza cumanda di purtalla torna in davanti. Trà i malatii chì ani culpitu i castagni, u riscaldamentou climaticu, i difficultà ecunomichi è fundarii di u mondu agriculu, a disertificazioni di l'internu è i pulitichi di più ghjirati versu inghjochi urbani, tricava l'ora di mova. In tarmini d'azzioni, si trattaria di dà à u castagnetu u statutu d'un bè cumunu veru. Si parla frà altru di a missa in ballu di finanziamenti par inghjinnà chjami à prughjetti, distintati à i cumuni è à l'iniziativa privata, o à l'attribuzioni di missioni è di mezi spicifici à a pepiniera tarritorialiali pà a presa in carica di i sparimentazioni nicissarii pà pruducia arburi ghjovani certificati, è dunqua rilancià i piantazioni. S'è i difficultà pà riescia st'intrapresa risicani di spuntà à un mumentu datu, a chjama pà u publicu à raghjunchja a dimarchja di u cullittivu hè, in tutti i casi, sulenna è colma di spiranzi, pà pruvà à trapassà l'ostaculi è raccoglià, à mezu o longu andà, i frutti dolci di ciò chì fù l'arburu à pani. ■ **SantuCASANOVA**

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap,

la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaï?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique,

culturelle, associative et sportive

dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière

les initiatives qui y voient le jour?

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

**L'ICN recherche
ses correspondants locaux.**

Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

Directeur de la publication – Rédacteur en chef : Paul Aurelli (06 86 69 70 99)
journal@icn-presse.corsica

BUREAU D'AJACCIO & RÉDACTION

• Chef d'édition Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr
• 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA 1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi Tél. 04 95 32 04 40
• Annonces légales Albert Tapiero Tél. 04 95 32 89 92
• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia, Tél. 04 95 32 89 95
Société locataire-gérante des titres et marques – Principaux associés : PA, AG, JFA, GA, PLO.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia
CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR • Alliance de la presse d'information générale
Fondateur Louis Rioni



H U M E U R

Joyeuse retraite !

Depuis le 9 décembre la panique s'affiche dans tous les médias. Les images figées ou mouvantes de gares bondées, de cohues dans les stations de métro et de réseaux autoroutiers saturés se transforment en pain béni pour tous les journalistes envoyés sur place qui enfin constatent et nous font vivre en direct l'une des conséquences de cette réforme des retraites mal-annoncée, mal-préparée, mal-concertée.

On peut entendre les protestations des usagers/clients des transports publics. On peut voir les efforts de ceux qui à coup de pieds écrasés, de jeux de coudes tentent de s'entasser telles des sardines dans les boîtes-rames des quelques trains qui circulent puisqu'ils n'ont pas d'autre choix que celui d'aller travailler.

Les images diffusées en boucle confirment une fois de plus le malaise d'une société en quête de sens mais aussi de pouvoir d'achat pour répondre aux attentes de cette fin d'année qui se veut festive pour les uns mais qui n'est qu'une autre période de survie pour les autres.

Les débats proposés aux heures de grande écoute n'en sont pas. Les ministres du gouvernement à coup d'éléments de langage appris par cœur et préparés en amont par des équipes de communicants technocratisés tentent de convaincre de la nécessité et de la justesse d'une réforme. Alors, qu'en face ceux qui les dévisagent leur parlent d'humanité et de dignité. Les premiers dissertent sur la valeur du point, sur le montant d'euros cotisés, sur la pénibilité technique à revoir ou envisager, sur les régimes spéciaux à supprimer quand les seconds s'époumonent pour faire entendre leur désespérance, leurs difficultés quotidiennes rencontrées au sein de leur profession, de leur foyer.

Reste à imaginer la suite de ce conflit qui manque cruellement d'humanité, de ce mauvais film -sans fin depuis des décennies- au dialogue de sourds puisqu'il n'est qu'une simple juxtaposition de monologues. ■ **Dominique PIETRI**

IL FALLAIT LE DIRE

« La caissière à temps partiel, le livreur de la plateforme numérique, l'étudiant qui fait des petits boulots et rentre plus tard sur le marché du travail...

Nous devons construire la protection sociale du XXI^e siècle en prenant mieux en compte les nouveaux visages de la précarité » a déclaré Édouard

Philippe le 11 décembre. Jolie manière de dire que si ces « nouvelles figures » n'auront sans doute pas de beaux jours devant elles, il ne fait pas de doute pour le Premier ministre qu'elles sont appelées à s'installer durablement dans le paysage social... ■ **PMP**

EN LIBERTÉ WHO IS WHO?

Au cours d'une interview accordée à la BBC, le 3/12/2019, au sujet de « l'affaire du prince Andrew », Donald Trump a tout d'abord fait répéter la question avec un « Qui ? » empreint de toute son exquise politesse. Avant d'affirmer sans hésitation : « Je ne le connais pas ». Salhia Brakhlia, lors de l'émission Quotidien du 4/12/2019, a mis en doute la véracité d'une telle assertion en montrant des photos d'archives où figuraient, côte à côte, monsieur Trump et le prince Andrew. Troublant. Encore que, ça prouve quoi ? Que le président des USA, tout comme le commun des mortels et tout homme d'État qui se respecte peut, à l'occasion, présenter des troubles mnésiques. Cela ne permet en rien de prétendre que ce bon vieux Donald est, dans le meilleur des cas, atteint d'Alzheimer ou n'est, dans la pire des hypothèses, qu'un fieffé menteur. Le 1^{er} mai 2018, suite à une anodine bavure policière démesurément cataloguée en affaire d'Etat par l'opposition, Gérard Collomb, alors ministre de l'Intérieur, avait déclaré haut et fort ne pas connaître Alexandre Benalla. Alors que, là aussi, des documents photographiques semblaient pouvoir prouver le contraire. Pour autant, personne à l'Élysée, à Matignon, au palais Bourbon, n'en vint à mettre en doute l'intégrité morale et mentale de l'actuel maire de Lyon.

Sans évoquer l'hypothèse de sournois photos-montages repris et diffusés par les réseaux sociaux, méfions-nous des faux et des mythes les plus farfelus érigés en vérités bibliques. Telle la légende qui voudrait faire croire qu'une petite culotte de Madonna, lavée et aseptisée, don de feu M. Chirac, figurerait quai Branly au musée des Arts premiers. Ou bien les propos qui tendraient à remettre en cause le bien-fondé du lancement d'un fusée à Kourou, accusée, la pauvre, d'agresser la couche d'ozone. Alors que, tout à rebours, suppositoire à visée préventive, elle n'est destinée qu'au bien-être de la planète. À l'instar d'un doigt inquisiteur et ityphallique introduit pour un massage prostatique du meilleur aloi. Désagrément ou découverte de l'extase en moins lors de la pénétration.

« Je ne le connais pas ». Trump, fidèle à sa proverbiale réserve, a-t-il voulu signifier ainsi qu'il s'interdisait de s'immiscer dans les affaires de famille d'un pays ami ? Ou bien, voulait-il dire : « Je ne le connais pas sous ce jour-là » ? Ou bien, et plus vraisemblablement, faisait-il ainsi état de ce doute philosophique qui le caractérise, l'habite et le pousse sans cesse à dire : « Que sais-je ? » Question qui ne semble pas être du domaine de Melania. Mais sait-on jamais qui est qui ? Alors qu'on ne se connaît pas soi-même. ■

Paulu-Santu MUSÈ-PUGLIESI

CRISE DES DÉCHETS

MA QUANDU FINISCIERÀ STA CATASCENA ?

Noël approche, les conteneurs d'ordures ménagères débordent pour la énième fois. Depuis la fermeture pourtant annoncée du centre de Tallone en 2015, les crises se suivent.

Et se ressemblent.

Certes, selon les chiffres du Syvadec, en matière de tri, globalement, on s'améliore.

Pourtant, ces jours où les conteneurs débordent de sacs noirs, dégorgent de déchets se mélangeant au sol, il arrive qu'on se décourage.

Ma quandu finiscerà, stà catascena ?





Photos Claire Giudici

Ces périodes récurrentes de non collecte ne finiront-elles pas par décourager les citoyens ?

Les deux sites d'enfouissement actuellement en fonction, Viggianellu et Prunelli di Fium'Orbu, fermeront leurs portes en 2020 et 2022. Les projets publics de création de « centres de stockage de déchets non dangereux » - celui de Moltifau notamment - sont encore dans la phase d'étude. Deux projets privés, l'un à Viggianellu 2 et l'autre en bordure du Tavignanu à Ghjuca-gju, ont reçu récemment un avis favorable de la préfecture mais rencontrent une ferme opposition des riverains. Si la solution est dans le tri, ces périodes récurrentes de non collecte ne finiront-elles pas par décourager les citoyens ?

Si les sacs gris sont au sol, à ce jour, les bacs des emballages (jaunes), des papiers (bleus), du verre, des vêtements, etc. sont normalement collectés - quand ils ne sont pas ouverts ou envahis de fermentescibles. Selon les données du Syvadeq, en 2018, la Corse a produit plus de 236 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés, soit 6 % de plus qu'en 2017 (13500 tonnes). Le chiffre produit par habitant dans l'île, est nettement supérieur à la moyenne nationale : 721 kg par an de déchets ménagers et assimilés contre 514 kg sur toute la France et 670 kg sur les territoires touristiques. Des données qui

s'expliqueraient en partie par un impact touristique très fort. En haute saison, on enregistre un surplus de 300 000 personnes par jour, soit l'équivalent de la population Corse. Le tri, cependant, a augmenté de 24 % en 2018 par rapport à 2017 [soit 13 400 tonnes triées en plus] et le taux est passé de 26 % en 2017 à 31 % en 2018. En bref, 73 000 tonnes ont été triées et 163 000 enfouies.

« Mais nous enfouissons trop ! Et mal ! s'insurge Colette Castagnoli, représentante de l'association Zeru Frazu. L'attitude logique et responsable aurait dû être de s'organiser d'urgence, dès la première crise en 2015, pour réduire les déchets, allonger la durée de vie des autres sites, les rendre plus acceptables en limitant en priorité l'ensevelissement des biodéchets. Mais la collecte des déchets se compte et se paie à la tonne... Or 30 % du poids de nos poubelles est constitué de fermentescibles, ces déchets de cuisine humides, lourds car gorgés d'eau, qui se décomposent, génèrent des odeurs, produisent du méthane, des lixiviats issu du mélange avec des toxiques et font que les riverains sont, tout à fait logiquement, opposés à tout centre de traitement et d'enfouissement de ce type. Au lieu de les promener en camion, ces déchets-là, il serait bien plus

Questions à François Sargentini, président de l'OEC



Quel est votre regard sur la situation?

Ce qui a précipité la crise, ce sont les décisions prises par la préfète de Corse qui a autorisé le site de Viganellu 2 et le préfet de la Haute-Corse qui n'est pas allé au bout des démarches qu'il aurait pu mener après le jugement du TA concernant Ghjucaghju. Il aurait pu rester sur les positions de son prédécesseur dans ce domaine, et maintenir son opposition au projet. Nous avons d'ailleurs pensé ce dossier clos, les résultats des différentes enquêtes s'étant révélées bien peu favorables. L'attention s'est focalisée sur les centres et la tension est montée. Or, nous nous trouvons actuellement dans une période transitoire avant la mise en place effective de notre plan de gestion des déchets. Elle est évaluée à 3 ans environ, le temps de mettre en place les différentes structures nécessaires. Pour le moment, nous devons faire avec l'existant. Nous ne disposons que des centres de Prunelli et Viganellu. Ce qu'il faut, c'est une convention sécurisée avec la CdC, l'Etat, les EPCI, le Syvadec... Nous ne pouvons continuer sur ces incertitudes.

La CdC a réaffirmé sa volonté de privilégier les projets publics. Pourront-ils voir le jour dans les délais?

Le privé ne permettrait-il pas d'aboutir plus vite?

Nous souhaitons une maîtrise publique de l'ensemble. C'est dans l'intérêt de chacun, pour éviter un dérapage des prix, mais sans exclure l'investissement privé. La Société de traitement des ordures ménagères responsable du site de Prunelli di Fium'Orbu n'est-elle pas un porteur de projet privé qui a passé une convention avec le Syvadec? Ce type de gestion est possible. Quant à savoir les privés peuvent construire plus vite que le public: non. Le process est le même, les études semblables. Pour faire aboutir un projet, si ça va vite et que chacun y met du sien, il faut compter 2 ans et demi. Nous continuons les études concernant le site de Moltifao, d'autres seront abordés.

La question de l'incinérateur se pose à nouveau et les associations craignent de voir le projet revenir.

La question de l'incinérateur a été réglée il y a presque 10 ans, elle n'est mise en avant que par quelques élus, très minoritaire dans la population corse. D'autant que construire un incinérateur, ce n'est pas simple non plus: il y a d'abord le coût très important, 60 M€ environ, ensuite il faut 4 à 5 ans pour mener à bien ces travaux. Ce n'est pas tout: on croit que quand on brûle, ça nettoie tout. C'est faux: quand on brûle 1 kilo de déchets, on récolte 250 grammes de résidus bien plus périlleux que ce qu'on avait à l'origine. Ces «mâchefers», on ne les mets pas sur les routes. Ils sont tellement toxiques qu'il faudrait, pour les stocker, créer des unités de niveau 1, destinées aux déchets dangereux. Elles nécessitent une surveillance sur des dizaines d'années. La solution n'est plus préconisée, elle est même partout abandonnée. On nous cite souvent l'exemple de Monaco, mais justement, à Monaco aussi on envisage de sortir du système. Il est inutile, je crois de revenir sur de vieilles lunes, d'autant que ça impliquerait de remettre en cause le plan, de revenir devant l'Assemblée de Corse, de rouvrir le débat... Il faudrait compter 10 ans. Ce qui est préconisé, c'est le tri. Nous voulons d'ailleurs faire de 2020 la grande année du tri à la source, en mettant l'accent sur la collecte des biodéchets. Entre 2023 et 2025, de toute façon, le traitement en vrac doit être abandonné et le tri à la source généralisé pour tous.

À chaque crise, on parle de la pression des grands groupes, tels Véolia ou Suez, et de leur volonté de s'étendre au marché local.

Les sommes mobilisées dans le traitement des déchets atteignent plusieurs centaines de millions d'euros. C'est une part importante, qui attire les grands groupes. Et c'est la raison pour laquelle nous insistons sur la nécessité d'une maîtrise publique, pour éviter toute forme de monopole et ne pas être confrontés un jour à des coûts insupportables pour la population.

On évoque parfois une «dérive mafieuse» de la Corse, dans ce domaine également.

À ce jour, je n'ai jamais eu à étudier que des projets normaux et je n'ai jamais subi de pression. S'il y a des dérives en Corse, il ne faut pas généraliser, et une maîtrise publique du traitement des déchets nous évitera bien des écueils. ■ **Propos recueillis par Claire GIUDICI**

« 30 % du poids de nos poubelles est constitué de fermentescibles. »

raisonnable de les valoriser pour produire un compost de qualité. Des structures de compostages existent déjà, notamment chez M. Francisci, à Aghjone, mais c'est insuffisant. Les autres projets, proches des lieux de production doivent rapidement aboutir. »

Si les familles génèrent des déchets fermentescibles, les restaurants, hôpitaux, crèches, cantines, en sont de bien plus gros producteurs. Dans les zones rurales, pour les particuliers, il pourrait être relativement simple, avec quelques poules et un coin de jardin, de les gérer. Mais les zones les plus peuplées de l'île sont urbaines ou semi-urbaines. « Et c'est là que la collecte et le traitement séparé des biodéchets est impératif. Pour les particuliers, c'est trop complexe à l'heure actuelle, et peu lisible. Pourtant, ce tri est le seul moyen de réduire le poids, les odeurs, les émissions de méthane, les coûts de transport et de faire que les centres d'enfouissements soient acceptables, dans la mesure où ils n'accueillent plus que des déchets ultimes et inertes », estime Colette Castagnoli. Mais ce système, explique-t-elle, pour être efficace, doit s'accompagner d'une collecte au porte-à-porte ou en points de regroupement de tous les flux séparément, en alternance, et de façon contrôlée: la

démarche de tri doit être facilitée par les usagers, ils doivent se sentir responsables de leur bac ou de leur sac. « Elle doit être valorisée par une tarification incitative, en relation avec les quantités de déchets restant non triés. Nous nous battons depuis des années pour ça, c'est inscrit dans le Plan d'élimination des déchets voté en 2015 par la l'Assemblée de Corse. On sait que ça marche, et nous citons régulièrement l'exemple de Capannori, ville pionnière, où entre 2004 et 2008, les tonnes enfouies ont été réduites de près de 50 % puis ont continué à baisser pour atteindre 82 % dès 2013. La Sardaigne, selon une étude publiée par Zero waste Europe, nous montre l'exemple. Par une vraie volonté politique, depuis 2008, 253 municipalités sur 377 affichent plus de 65 % de collecte séparée, 49 sont à plus de 80 %. Plus largement, en Italie, plus de 300 communes ont adopté la stratégie Rifiuti zero [Zéro Déchet] pour un total de 6 752 808 d'habitants. Et nous, avec nos 360 000 habitants nous n'y parviendrions pas? La communauté des communes Calvi-Balagne y parvient pourtant. Puis avons-nous le choix quand on sait que la Directive déchets publiée au Journal officiel de l'Union européenne le 14 juin 2018 a établi des mesures réglementaires sur

Bilan 2018 des déchets ménagers et assimilés de Corse

BILAN 2018 DES CHIFFRES DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

PRODUCTION MOYENNE DE DECHETS EN CORSE : 721 kg/hab./an

TAUX DE TRI : 31% (vs 26% en 2017)



Colette Castagnoli
Colette Castagnoli



Catherine Lucciani
Catherine Lucciani

le «paquet économie circulaire»: prévention, réduction, réemploi, augmentation du recyclage et tri à la source des déchets organiques obligatoire d'ici décembre 2023 pour tous les producteurs, y compris les ménages? Et quand le Code de l'environnement prescrit la réduction des quantités de déchets produites et des mesures de tri à la source, notamment pour les déchets organiques, jusqu'à la généralisation pour les producteurs de déchets avant 2025? Pourtant, tout semble fait pour décourager le tri, notamment dans les plus grandes agglomérations qui contribuent de façon importante à saturer les centres d'enfouissement.» Au risque de voir ressurgir les projets d'incinérateurs?

La nouvelle crise est venue des polémiques autour des centres d'enfouissements. L'ouverture du site de Vigianellu 2, autorisée par la préfète de Corse et l'autorisation du site de Ghjucaghju qu'on croyait plié, ont mis le feu aux poudres. «La situation n'était pas dramatique, observe Catherine Lucciani, directrice du Syvadec. Si la capacité annuelle du site de Prunelli pour 2019 était épuisée, il res-

tait encore un potentiel de 12 000 tonnes sur Vigianellu, ce qui aurait été quasiment suffisant pour attendre l'arrivée des échéances suivantes, d'autant que Prunelli ouvre en janvier. Nous pouvions avoir un reliquat de 4000 tonnes à mettre en balle le cas échéant, mais nous en avons les moyens. La Corse dispose de quatre presses, une à Teghjime, deux à la Capa et une chez Environnement Services, il s'agit d'un gros matériel industriel mais prévu chez nous pour un appoint. Ces machines peuvent tomber en panne et ralentissent alors le fonctionnement des collectes: celle de Teghjime a été réparée, mais celle d'Environnement Services est arrêtée et il n'y en a qu'une sur deux qui fonctionne normalement à la Capa. L'une d'entre elles devrait être réparée, ce qui accentuera la collecte.» La création de deux nouveaux sites de stockage est prévue à l'horizon 2021: «Ils sont soumis à des normes très strictes et ne sont autorisés qu'après des analyses très pointues, recevront des déchets inertes, mais il faudra bien qu'ils soient installés quelque part!»

Claire GIUDICI

CHRISTOPHE STORAÏ DANS LES STARTING-BLOCKS

2020 n'est pas seulement une année électorale pour les communes et les intercommunalités. L'université de Corse va également élire son président. Christophe Storaï actuel directeur du CFA universitaire s'est lancé dans la course. Il a dévoilé son programme fin novembre
Propos recueillis par Christophe GIUDICELLI

Pourquoi ce choix de briguer la présidence de l'université de Corse?

Se lancer dans la course à la présidence, c'est avoir une ambition qui consiste à changer la donne à l'université. On constate sur les 15 dernières années que la dimension humaine a complètement été perdue. Si on veut redonner un souffle à cette université, il faut replacer l'humain au centre du projet. Notre démarche, elle ambitionne de changer le système de gouvernance pour redynamiser les énergies, porter des projets de développement en mettant la ressource humaine au centre, la considération et la valorisation des personnes qui y travaillent.

Vous faites un bilan très critique de la gestion des ressources humaines à l'université de Corse...

On fait un bilan critique au niveau des affectations, notamment à des ressources humaines qui ont été essentiellement affectées à des postes de pilotage à côté du président et de sa gouvernance et pas dans les structures opérationnelles. Cette problématique a impacté le travail des enseignants et des administratifs. Finalement, tout le montage de projet qui est lié à la vie de l'université.

Vous évoquez 20 M€ d'excédents dans la trésorerie de l'université qui sot mal utilisés...

Trop mal utilisés. Pour avoir un volet de protection, 10 M€ suffiraient amplement. Quand nous avons 20M€ voire plus, on a l'État qui considère que l'on fait de la mauvaise gestion et ponctionne une partie de ces réserves. Plutôt que de voir des réserves ponctionnées, je préfère qu'on les utilise pour développer des équipements pédagogiques et de recherches dont l'université à besoin. Utiliser ces fonds pour pouvoir oxygéner les filières et les composants qui ont besoin de ressources financières pour développer leurs projets.

Quels sont les investissements à faire à l'université de Corse?

Un amphithéâtre pour la filière médecine et puis un centre d'exams. Ce qui éviterait aux étudiants de les passer dans une halle des sports dans laquelle on ne fait plus de sports. Il y a toute une série de problèmes logistiques qui apparaissent car on n'a pas investi dans des

structures qui ne demandent pas d'avoir 50 M€ en réserve.

Votre programme contient 100 propositions, quels sont les grands axes?

Dans le domaine des ressources humaines, la capacité d'identifier et cartographier les fonctions à l'université avec une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences afin de voir comment les personnes et les ressources humaines peuvent évoluer au cours de leur vie professionnelle. Des propositions au niveau de l'enseignement, de la formation comme la création d'un centre hospitalier régional universitaire. Tous les projets qui sont liés à l'arrimage de la formation et de la recherche sur le territoire, c'est extrêmement important. Il ne suffit pas de dire, « nous avons 1000 entreprises partenaires ». Il faut nourrir et innover dans les relations avec les partenaires et cela passe par le rapport humain. On a perdu dans notre université le lien à l'humain et le côté famille.

Vous souhaitez également ouvrir les cours vers l'étranger via les nouvelles technologies.

On sait très bien que l'université entre dans un marché de la formation qui est mondial et dans un marché qui est hyper concurrentiel. Aujourd'hui, nous avons la capacité via le numérique de ne plus nous dire « est-ce que nous aurons 4000 étudiants? » Bien sûr, la présence physique est extrêmement importante, notamment en se préoccupant de savoir si les néo-bacheliers quittent la Corse, peut-être parce que nous ne sommes pas attractifs, aussi. Mais on peut aussi attirer des étudiants continentaux ou étrangers par le biais de la culture numérique et la fameuse université 4.0. Pour attirer des étudiants il faut individualiser les parcours de formations.

Et s'agissant de la précarité étudiante?

Elle est de plus en plus forte et on doit tout faire pour combattre ce fléau. Elle concerne notre établissement. On peut la combattre en soutenant les associations mais on peut aussi la traiter par l'insertion professionnelle. On peut, par exemple, proposer des petits emplois à des étudiants quand un service de l'université a un besoin. ■



N° 20

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. du 6 Décembre 2019, Il a été constitué une SCI dénommée : PSN 21L

Objet : L'acquisition, L'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, Siège social : Domaine Nausicaa, Lido de la Marana, 20290 Borgo

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Capital : de 500 euros libérés intégralement et constitués par des apports en numéraire

Gérance : Monsieur Lamberti Philippe demeurant Domaine Nausicaa, Lido de la Marana, 20290 Borgo

Toute cession ou transmission de parts sociales, y compris entre conjoints, ascendants et descendants, est soumise à l'agrément de tous les associés Immatriculation de la société : Au RCS de Bastia.

SOCIÉTÉS GERANTS

N° 21



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal et droit douanier

32, Boulevard Paoli, 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

Lors de l'AGE du 6 décembre 2019, les associés de la société «WEEK-END A ROME», SARL au capital de 7622,45 € dont le siège est Galerie Marchande Géant Casino, 20137 PORTO-VECCHIO (RCS Ajaccio 400 460 580) ont décidé de nommer, en qualité de nouveau gérant, pour une durée indéterminée à compter du même jour, Monsieur Pierre-Paul LECCIA, non associé, demeurant Tozza, 20135 CONCA, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre LECCIA.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.



N° 22

BCD

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3000 euros
Siège social : Sulvella, 20117 Tolla
829 001 197 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 03/12/2019, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Jean-Marc BERCOVICI de démissionner de ses fonctions de cogérant et a nommé en qualité de nouveau cogérant statutaire Madame Corinne COLOMBANI, demeurant Favale - 20167 AFA, pour une durée illimitée à compter du 20 novembre 2019. L'article 20 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Madame Corinne COLOMBANI a été substitué à celui de Monsieur Jean-Marc BERCOVICI.

Pour avis, La Gérance.

N° 23

A SUARTICCIA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 141.500 euros
Siège social : Rte de Muratello
20137 Porto-Vecchio
803 875 830 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01/01/2018, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Madame Marie Madeleine ROCCASERRA de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Madame Claire Marie Catherine BALESTRIERE, demeurant rte de Muratello, 20137 Porto-Vecchio, pour une durée illimitée à compter du 01/01/2018.

Pour avis,
La Gérance.

N° 24

T.D.M.G.

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 1000 Euros
Siège social : Appietto 20167
(Corse-du-Sud)
Lieu-dit San Giovanni, Piscia Rossa
R.C.S. : Ajaccio B 539 105 312

Suivant délibération des associés en date du 2 décembre 2019, Monsieur Fernando GOMES GONCALVES demeurant à APPIETTO [20167] - Lieu-dit San Giovanni - Piscia Rossa, a été nommé Gérant de la société pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Aristides José DA SILVA ayant cessé ses fonctions le 1er décembre 2019.

Pour avis,
Le gérant.

SOCIÉTÉS TRANSFERTS

N° 25

SLE

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 1000,00 €
Siège social : Route de Calzatoghja
Ld Puzzatelli, 20172 Vero
803 196 724 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président du 2 décembre 2019, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 15/12/2019, de VERO (Corse) route de Calzatoghja, LD Puzzatelli, à 13 ter, Allée Jeanne, 17690 ANGOULINS.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

* Ancienne mention :

Le siège social est fixé à VERO (Corse) route de Calzatoghja LD Puzzatelli.

* Nouvelle mention :

Le siège social est fixé à 13 ter, Allée Jeanne, 17690 ANGOULINS.

GLATIGNY Pierre, Roger, Maurice demeurant à 13 ter Allée Jeanne, 17690 ANGOULINS agit en qualité de président associé unique de la société.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHELLE et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le représentant légal.

N° 26

**B. LEONELLI**

Avocat

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67
Fax : 04.95.32.79.15

Société Civile Immobilière
LE CASALE

Au capital de 22.867,35 €
Siège social : Lieu-dit Costa
20237 Casabianca
R.C.S. : Bastia N° 450 149 612

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date à CASABIANCA du 25 Novembre 2019, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social à compter du 25 Novembre 2019 de CASABIANCA [20237] Lieu-dit Costa à LA PORTA [20237] et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour Avis,
Le Gérant.

N° 27

**Maître Sébastien PITOUN**

Avocat, 6 rue de la Bienfaisance

75008 Paris

Tel : 09 53 54 47 86

Fax : 09 58 54 47 86

Mail :

sebastienpitoun@pitoun-avocats.com

DOMAINE DE LEOPOLD

SARL au capital de 50000 €

Siège social : 36, rue Leopold Bellan
75002 Paris
532 480 415 RCS de Paris

L'AGE du 05/08/2019 a décidé de transférer le siège social de la société 26 allée des Myrtes, 20166 Pietrosella, à compter du 05/08/2019.

Gérant : M. FRIGARA Henri, demeurant 26 allée des Myrtes, 20166 Pietrosella Radiation au RCS de Paris et réimmatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 28

SCI BOURDELIN
PYRAMIDES

SCI au capital de 8000,00 Euros
3, Place Charles Digeon
94160 St Mandé
815323902 R.C.S. Créteil

Par décision en date du 08/12/2019 il a été décidé de transférer le siège social de la société au RESIDENCE A FUNTANA, 20166 ALBITRECCIA à compter du 02/01/2020. Suite à ce transfert, il est rappelé les caractéristiques suivantes :

Objet : ACHATS, constructions, exploitation par bail, de tous biens et droits immobiliers. Durée : 99 ans Gérance : Monsieur CHRISTIAN BOURDELIN, demeurant RESIDENCE A FUNTANA, 20166 ALBITRECCIA.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil.

N° 29

SASU OCEHO

Résidence Brise de Mer
Bassanese, 20600 Bastia
Au capital de 500 €
RCS Bastia 810 991 190

Selon procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27/11/2019, l'actionnaire unique de la SASU OCEHO a pris les résolutions suivantes :

- L'actionnaire unique décide de transférer le siège social :

* Ancien siège :

Résidence Brise de Mer - Bassanese - 20600 Bastia

* Nouveau siège :

Résidence Saint Andrée, Bâtiment B, Route Royale, Paese Nuovo - 20600 Bastia

- L'actionnaire unique décide de modifier en conséquence les statuts de la société.

Pour avis, Le Président.

N° 30

MA.RE.MO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3000 euros
Siège social :
Résidence les Asphodèles, Bât B
Quartier de l'Annonciade
20200 Bastia
511812489 RCS Bastia

Aux ternies d'une décision en date du 06 décembre 2019, la gérance de la société à responsabilité limitée MA.RE.MO a décidé de transférer le siège social du Résidence les Asphodèles Bât B, Quartier de l'annonciade, 20200 BASTIA au Parc de l'Annonciade, 20200 BASTIA à compter du 1er décembre 2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.



N° 31

CORSE PERSPECTIVES
Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros
Siège social : Lot n°4
Domaine de Pietra Rossa
20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 795 329 630

Aux termes d'une décision en date du 1er novembre 2019, l'associé unique a décidé :

- de transférer le siège social Lot n°4, Domaine de Pietra Rossa, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio au Lieu-dit Poggiarelli, Immeuble Pharmacie, 2ème étage, Sainte Lucie de Porto-Vecchio, 20144 Zonza à compter du 1er novembre 2019 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 42



Maître Sébastien PITOUN
 Avocat, 6, rue de la Bienfaisance
 75008 Paris
 Tel : 09 53 54 47 86
 Fax : 09 58 54 47 86
 Mail :
 sebastienpitoun@pitoun-avocats.com

MARYCCI

SARL au capital de 2000 €
 Siège social : Espace Santa Lina
 Route des Sanguinaires
 20000 Ajaccio
 523 470 276 RCS d'Ajaccio

L'AGE du 22/11/2019 a décidé de :
 - Transférer le siège social de la société Lieu-dit Le Pont, 20133 Ucciani.
 - Modifier l'objet de la société qui devient : La fabrication et livraison de repas à domicile ou pour des événements, activité de marchand ambulant d'alimentation, tout achat, vente et transformation de marchandise alimentaire en lien avec les activités précitées et tout activité d'achat, vente, location de bien immobilier en relation avec les activités précitées.
 Modifications à compter du 22/11/2019. Mention au RCS d'Ajaccio.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 43



B. LEONELLI
 Avocat

5, Rue César Campinchi
 20200 Bastia
 Tél : 04.95.31.69.67
 Télécopie : 04.95.32.79.15

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte S.S.P en date à BASTIA du 05 Décembre 2019, Monsieur Lionel BOULET-BOUTET demeurant à LUCCIANA [20290] Immeuble Vallica, a donné en location-gérance à Monsieur Christophe, Marcel, ROSA, demeurant à CALENZANA [20214] 9 Rue du Fond, un fonds de commerce de vente d'objets mobiliers, à l'enseigne " Antiquités " sis à LUMIO [20260] Route nationale 197, Le Clos des Fleurs, pour une durée d'une année à compter du 1er Décembre Deux mille Dix-neuf, renouvelable par tacite reconduction.

Pour unique insertion,

N° 44

AVIS

"Par acte SSP du 30/11/2019, il a été mis fin à la location gérance consentie à ILE-ROUSSE par acte SSP du 01/04/2017, pour une durée de 23 mois renouvelable par tacite reconduction entre l'indivision MATTEI, immatriculée au répertoire SIRENE 828 022 996, au profit de la SARL New Zealand Rugby Corsica, av Sta Maria, 20260 CALVI, immatriculée au RCS Bastia 811 343 581, portant sur un fonds de commerce de chaussures, prêt à porter, accessoires de mode, artisanat sis Place Paoli 20220 L'ILE-ROUSSE,"

MODIFICATION CAPITAL

N° 45

CABINET DENTAIRE VINCENTI

Société d'Exercice Libéral
 à Responsabilité Limitée
 de Chirurgie Dentaire
 Au capital de 1000 euros
 Siège social : Lieu-dit Michel Ange
 Baléone Centre, RN 194, 20167 Afa
 RCS Ajaccio 499 886 661

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée unique en date du 20/10/2019, il résulte que :
 - La valeur nominale des parts sociales est réduite de DIX euros à UN euro chacune, le nombre de parts sociales passant de CENT à MILLE, attribuées en totalité à l'associé unique,
 - Le capital a été augmenté de CINQ MILLE euros, pour être porté à SIX MILLE euros, par incorporation de réserves.
 - L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à la somme de MILLE euros.
 Il est divisé en CENT [100] parts de DIX euros [10 €] chacune, numérotées de 1 à 100

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de SIX MILLE euros.
 Il est divisé en SIX MILLE [6000] parts d'un euro [1 €] chacune, numérotées de 1 à 6000

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

N° 46

MUFRAGGI MATERIAUX SAS au capital de 2.431.000 Euros

Porté à 2.531.000 Euros

Siège social : Lieu-dit Farone
 Zone Industrielle de Baléone
 RN 194, 20167 Afa
 RCS Ajaccio 515 045 607

- Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20/11/2019,

- Du certificat de dépôt des fonds établi le 03/12/2019 par la banque BNP PARIBAS,

- Du procès-verbal des décisions du Président du 03/12/2019 constatant la réalisation de l'augmentation de capital,

Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 100.000 Euros par émission de 10.000 actions nouvelles de numéraire, et porté de 2.431.000 Euros à 2.531.000 Euros, avec effet au 20/11/2019.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à deux millions quatre cent trente et un mille [2.431.000] Euros.

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à deux millions cinq cent trente et un mille [2.531.000] Euros.

Pour avis, Le Président.



04 95 32 02 38

N° 47

SARL CORSTRANS
 Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 7872.00 €
 Siège social : Route d'Alata
 La Croix d'Alexandre
 20090 Ajaccio
 411 797 103 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 05 décembre 2019, le capital social a été réduit de quatre cent quatre-vingts [480] euros, pour le ramener de son montant actuel de sept mille huit cent soixante-douze [7 872] euros à sept mille trois cent quatre-vingt-douze [7392] euros, par annulation des parts rachetées.

Les articles 8 et 9 des statuts ont été modifiés en conséquence :

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à la somme de sept mille huit cent soixante-douze [7872] euros.

Il est divisé en quatre cent quatre-vingt-douze [492] parts sociales de seize [16] euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de sept mille trois cent quatre-vingt-douze [7392] euros. Il est divisé en quatre cent soixante-deux [462] parts de seize [16] euros, chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
La gérance.

N° 48

SCI U TRAVO

Siège social :

Chez M. Mme TRAMONI Joseph
 Plaine de Cuttoli
 20167 Cuttoli-Corticchiato

L'assemblée générale du 15/11/2019 a augmenté le capital d'une somme de 152 € pour le porter de 1373 € à 1525 € par création de 10 parts nouvelles à effet du 15/11/2019.

Statuts mis à jour à Ajaccio RCS n° 392 717 419.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 49

A MARINA

SCI au capital de 61.300 euros
 Hameau de Tizzano, 20100 Sartène
 449 109 636 RCS Ajaccio

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

Par AGE du 31/12/18, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter du 31/12/18. M. Philippe MANI demeurant au 32 Allée Emmanuel Chabrier, 13008 MARSEILLE a été nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au 32 Allée Emmanuel Chabrier, 13008 MARSEILLE. Les formalités seront effectuées au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Représentant Légal.

N° 50



**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**
 Avocat à la Cour
 Spécialiste en droit fiscal
 et en droit douanier
 32, Boulevard Paoli, 20200 Bastia
 Tel : 04.95.37.64.79
 Fax : 04.95.38.54.71

Par AGE en date du 23 octobre 2019, les associés de la société "RESIDENCE IMPERIALE", SARL au capital de 1 000 €, dont le siège est situé Zone Artisanale de Caldiniccia, Lotissement Pernicaggio, Lotissement 12, 20167 SARROLA-CARCOPINO [RCS AJACCIO 842 623 662] ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Ils ont nommé comme liquidateur Monsieur Emmanuel, Gustave SIMONGIO-VANNI, gérant non associé, demeurant Résidence Parc Lucie, Bât A, Immeuble le Murano 20000 AJACCIO.

Le siège de la liquidation est fixé Zone Artisanale de Caldiniccia, Lotissement Pernicaggio, Lotissement 12, 20167 SARROLA-CARCOPINO.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

N° 51

CHEZ JEMI

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 10.000 euros
 Siège social : Valle di Corti
 20131 Pianottoli-Caldarelo
 R.C.S. Ajaccio : 793 720 574

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 septembre 2019, il résulte que :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Madame POMME-REAU Fadhilha née MCHALA demeurant Valle di Corte, 20131 Pianottoli-Caldarelo avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis, le liquidateur,
Madame POMME-REAU Fadhilha née MCHALA.

N° 52

TIP TOP

EURL au capital de 1 €
 Siège social : 42, Allée des Lauriers
 20213 Penta di Casinca
 802379107 RCS Bastia

Par décision en date du 30/11/2019 l'associé unique a décidé : d'approuver les comptes de liquidation, de donner quitus au liquidateur pour sa gestion, de le décharger de son mandat et de constater la clôture de liquidation.
 Dépôt RCS Bastia.



COMMUNE de CERVIONE

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

1 - Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Mairie de CERVIONE,
Carrughju Filippu PESCECETTI
20221 Cervione
Tél : 04 95 38 10 28 - Fax : 04 95 38 18 06
E-Mail : mairie@cervione.com

Profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>

2 - Représentant du pouvoir adjudicateur/Correspondant :

* Monsieur le Maire de la commune de Cervione.

3 - Procédure : La procédure de passation utilisée est : La procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1° du Code de la commande publique.

Type de contrat : Il s'agit d'un accord-cadre avec minimum et maximum passé en application des articles L.2125-1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande. Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

| Lot [s] | Désignation | Minimum HT | Maximum HT |
|---------|--|------------|-------------|
| N°1 | Fauchage et débroussaillage avec épareuse des routes communales | 3000,00 € | 10.000,00 € |
| N°2 | Nettoyage et entretien mécanique ou manuel du littoral de la commune de Cervione | 5000,00 € | 45.000,00 € |

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an, le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

4 - Objet de la consultation et caractéristiques :

La présente consultation concerne :

Prestations de fauchage et débroussaillage avec épareuse des talus et dépendances vertes des routes communales et prestations de nettoyage mécanique ou manuel du littoral communal

Lieu(x) d'exécution : Commune de Cervione - 20221 Cervione

Les prestations sont réparties en 2 lot(s) :

| Lot [s] | Désignation |
|---------|--|
| N°1 | Fauchage et débroussaillage avec épareuse des routes communales |
| N°2 | Nettoyage et entretien mécanique ou manuel du littoral de la commune de Cervione |

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

5 - Numérotage d'identification du marché : Marché référencé n°2019-005

6 - Conditions de participation : Il convient de se référer au règlement de la consultation.

7 - Critères d'attribution : L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

8 - Retrait électronique des dossiers de consultations :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation des entreprises (DCE) et de l'avis de marché via le profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorses.com/demat>.

Les candidats pourront s'identifier sur le site et indiquer une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Pour les modalités de retrait des documents, se référer aux conditions générales du profil d'acheteur.

9 - Transmission électronique :

Les soumissionnaires ne peuvent choisir qu'un seul mode de transmission : par voie électronique via la plateforme de dématérialisation

<http://www.achatspublicscorses.com/demat>.

Le contenu des plis, ainsi que les différentes modalités de transmission sont décrits dans le règlement de la consultation.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur la plateforme, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 (0,34€/min) du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.

10 - Renseignements :

Renseignements peuvent être obtenus auprès de la commune de Cervione au n° suivant : 04 95 38 10 28

11 - Délais et voies de recours :

Le Tribunal Territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montepiano - 20407 Bastia Cedex
Tél : 04 95 32 88 66
Télécopie : 04 95 32 38 55
Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L.) : <http://www.ta-bastia.juradm.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :
Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA.
Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montepiano
20407 Bastia Cedex
Tél : 04 95 32 88 66
Télécopie : 04 95 32 38 55
Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L.) : <http://www.ta-bastia.juradm.fr/>

12 - Date limite de remise des offres : mardi 7 janvier 2020 à 12 heures

13 - Date d'envoi du présent avis à la publication : jeudi 5 décembre 2019

Le Maire, Marc Antoine NICOLAI.

N° 54



DEPARTEMENT DE HAUTE CORSE

COMMUNE D'ERSA

AVIS DE MARCHE INFRACTUEUX

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

COMMUNE D'ERSA
20275 Ersa

Objet du marché : AAPC pour Maîtrise d'œuvre pour la sauvegarde de la Paroisse Saint André de GRANAGGIOLO

Pour des raisons de candidatures insuffisantes l'appel public à la concurrence cité en objet est déclaré infructueux.

Date d'expédition du présent avis : le 05-12-2019

N° 55

AVIS DE PROROGATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU P.L.U

La commune de Barretali informe ses administrés et toutes les personnes qui peuvent être intéressées, qu'une prorogation de l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme est organisée.

Cette prorogation d'enquête publique est ouverte par arrêté du Maire n° 11/2019 du 5 décembre 2019.

Elle a pour objet de permettre à la population et à toutes personnes intéressées, d'examiner le projet d'élaboration du P.L.U et de formuler des remarques et observations préalablement à l'approbation du document.

A l'issue de cette prorogation d'enquête et au vu des conclusions de Madame le commissaire enquêteur, le Conseil Municipal pourra approuver l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Madame Carole Savelli, domiciliée à Acquaniella, BP 9, 20220 L'île Rousse, exerçant la profession d'ingénieur CNAM, a été désignée commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Bastia.

La prorogation de l'enquête publique se déroulera du mardi 31 décembre 2019 au lundi 13 janvier 2020 inclus

Le dossier d'enquête publique comprenant le projet d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme, les avis relatifs au projet arrêté en Conseil Municipal, les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillet non mobile, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, sont déposés à la mairie de Barretali pendant toute la durée de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture au public : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30.

Un registre dématérialisé est également mis à la disposition du public pour déposer ses observations éventuelles sur le site :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1751>

où le dossier d'enquête publique en version dématérialisée est également disponible. Ce registre continuera d'être ouvert du mardi 31 décembre à 8 h 30 et clos automatiquement le lundi 13 janvier 2020 à 16 h 30 précise, date et heure de clôture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra dans le cadre de la prorogation à la mairie le : * Lundi 13 janvier 2020 : de 9 h 00 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête papier ou dématérialisé ou bien encore, les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie.

A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire de la commune de Barretali, le dossier avec son rapport dans lequel figure séparément ses conclusions motivées et avis.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera adressée à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia.

Le rapport, conclusions et avis du commissaire enquêteur, seront mis à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci et sur le site du registre dématérialisé et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire à l'adresse suivante :

Hameau de Chiesa - 20228 BARRETTALI - Téléphone : 04-95-35-10 54

N° 58



AVIS D'ATTRIBUTION : INFRUCTUEUX

PROCÉDURE NÉGOCIÉE AVEC MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLE

ENTITÉ ADJUDICATRICE

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 443.000 € HT CCI2B/DC/2019.075

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex - Tel : 04.95.54.44.44

CORRESPONDANT : M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex - Tel : 04.95.54.44.44

Type de pouvoir Adjudicateur / Entité Adjudicatrice : Etat

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités Aéroportuaires.

OBJET DE L'ACCORD CADRE : Services d'assistance en escale par cars de piste pour le transport des passagers entre les aires de stationnement d'aéronefs et l'aérogare de Bastia-Poretta

Durée de l'accord cadre : 05 ans

Lieux d'exécution : Aéroport de Bastia -Poretta

Nomenclature Européenne CPV :

60130000-8 [1] | Services spécialisés de transport routier de passagers |

Mode de dévolution de l'accord cadre :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article R.2113-1 du Code de la Commande publique car celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteux l'exécution des prestations.

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-3, R2161-21, R2161-22, R2161-23, R2162-2 al.2, R2162-4 -3°, R 2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande publique. L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre sans montant minimum annuel ni maximum annuel.

Critères de jugement des offres de l'accord-cadre :

* Prix : 60 % ;

* Valeur technique : 40 % ;

Un mémoire technique précisera les dispositions que l'entreprise propose pour l'exécution des prestations du présent contrat, à savoir :

- Moyens humains et moyens matériels affectés pour la prestation de base ;
- Moyens humains et moyens matériels affectés pour la prestation complémentaire ;
- Dispositions prévues en cas de panne d'un véhicule tant pour la prestation de base que pour la prestation complémentaire.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément : au JOUE, BOAMP et au JAL l'Informateur Corse le 06 août 2019

Nombre de candidature reçue : 02

Nombre d'offres reçues : 02

La présente procédure est déclarée infructueuse en l'absence d'offre acceptable, régulière et appropriée : les offres des candidats ont été jugées, d'une part, inacceptable financièrement et, d'autre part, irrégulière.

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre.

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi au JOUE, le 05 décembre 2019

Date d'envoi du présent avis : Le 05 décembre 2019

N° 59



AVIS AU PUBLIC

COMMUNE D'AJACCIO

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération n° 2019/304 en date du 25 novembre 2019, le Conseil Municipal de la Ville d'Ajaccio a approuvé la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Le dossier de révision approuvé du PLU est consultable par le public en Mairie - DGST - Direction de l'Urbanisme - 6 Bd Lantivy - 20000 Ajaccio conformément aux dispositions de l'article L.300-2-1 du Code de l'Urbanisme, aux heures et jours habituels de réception du public.

et sur le site internet de la Commune :

<https://www.ajaccio.fr/> rubrique PLU

Le Maire, Laurent MARCANGELI.

N° 60

DÉPARTEMENT DE PUBLICATION : 20A FOURNITURES

AVIS DE MARCHÉ

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Communaute de Communes de l'Alta Rocca

Correspondant : Mme Nathalie Capirossi

Rue Sorba, BP 07, 20170 Levie

Tel : 0495784793.

Courriel : social@alta-rocca.com.

Adresse internet : <http://www.e-marchespublics.fr>

Objet du marché : Préparation et livraison de repas en liaison froide pour les besoins de la Communauté de Communes de l'Alta Rocca

Numéro de la consultation : 2019-030

Mots descripteurs :

Restauration collective

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation).

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Date limite de réception des offres : 13-01-2020 [16:00]

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05-12-2019

N° 61

COMMUNE D'AVA

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique en vue du classement dans le domaine public communal, sans indemnité d'une voie et ses réseaux aux lieux-dits chemin des vignes, fuata et pozzo macina

1ère insertion,

Par arrêté du 03 décembre 2019 le maire d'AVA a décidé l'ouverture d'une enquête publique en vue du classement dans le domaine public communal, sans indemnité, d'une voie privée et ses réseaux aux lieux-dits chemin des vignes, fuata et pozzo macina.

Le siège de l'enquête publique se situe dans les locaux de la mairie d'AVA

Cette enquête publique se déroulera pendant 20 jours consécutifs,

* Du 30 décembre 2019 à 8h30 au 18 janvier 2020 à 11h 30

Monsieur COLONNA d'ISTRIA Raphaël, domiciliée à « Piuvanaccia - 20167 AP-PIETTO », est désigné commissaire enquêteur. Il recevra le public en mairie :

- le Lundi 30 décembre 2019, de 08 h30 à 11h30, en mairie,

- le Samedi 11 janvier 2020, de 08h30 à 11h30, en mairie,

- le Samedi 18 janvier 2020 de 08h30 à 11h30 en mairie.

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre destiné à recevoir des observations, seront tenus à la disposition de la population durant l'enquête publique en mairie d'AVA du lundi au vendredi de 08h30 à 12h et 14h à 16h.

Le public pourra également adresser ses observations au commissaire enquêteur par voie postale (Mairie d'AVA - 20167 AVA) ou par voie électronique

ava.mairie@wanadoo.fr

Des informations relatives à l'objet de l'enquête publique peuvent être demandées à Monsieur le Maire d'AVA. Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique et des observations contenues dans le registre. En outre, l'ensemble du dossier est consultable sur le site web de la commune : www.mairie-ava.com

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur dispose de 30 jours pour transmettre le rapport et les conclusions motivées à monsieur le Maire d'AVA. La décision de classement dans le domaine public communal interviendra, le cas échéant, dans les conditions prévues à l'article L.318-3 du code de l'urbanisme.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables en mairie d'AVA pendant 1 an.

Le Maire,
Pascal MINICONI.

N° 62



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval, BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@ct-corse.fr
mailto:commande.publique@ct-corse.fr
Adresse internet : : <https://www.isula.corsica>
<https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Extension et maintenance des systèmes de sûreté électronique sur l'ensemble des sites de la Collectivité de Corse

Numéro de référence : 2019-CDC-0533

Date limite de remise des offres : Vendredi 17 janvier 2020 à 15 heures

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 06.12.2019

N° 63

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim

Avenue Paul Giacobbi - BP 618

20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30

Référence acheteur : 19/TX/001/BO

L'avis implique un marché public

Objet : Numéro de la consultation : 19/TX/001 Rénovation du siège social de l'ODARC

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Lot N° 1 - Isolation par l'extérieur - Maçonnerie-VRD Ind E

Lot N° 2 - Etanchéité-Ind A

Lot N° 3 - Menuiseries extérieures - Serrurerie Ind E

Lot N° 4 - Cloisons-Faux plafonds- Revêtement sol et murs- Menuiseries intérieures-Peinture Ind E

Lot N° 5 - Electricité courants forts Ind D

Lot N° 6 - CVC-Plomberie-Sanitaires

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

55% Prix des prestations

15% Valeur technique : Qualifications et expériences professionnelles

10% Valeur technique : Planning d'exécution prévisionnel détaillé des interventions pour chaque tâche

10% Valeur technique : Méthodologie pour la réalisation des prestations

5% Valeur technique : Performances en matière de protection de l'environnement

5% Valeur technique : Méthodologie pour passation des équipements

Remise des offres : 20/01/20 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 10/12/2019

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 64



COMMUNE D'ERSA

Sauvegarde de la paroisse Saint-André de Granaggiolo

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

AAPC

Organisme qui passe le marché :

Commune d'ERSA - 20275 Ersa

Téléphone : 0495356096

Mode de passation du marché :

Procédure adaptée selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016

Objet du marché :

Sauvegarde de la paroisse Saint-André de Granaggiolo

Consistance

Mission d'Avant-projet jusqu'à l'Assistance aux opérations de réception

Critères de jugement des offres :

1) Technique 50%

2) Prix 40%

3) Délais remise dossier demande PC 10%

Lieu d'exécution : Commune d'Ersa

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

<https://www.achatspublicscorse.com>

Date de remise des offres : 06/01/2020 à 11 heures

Date d'envoi de l'avis à la publication : 05/12/2019

Adresse remise des offres : <https://www.achatspublicscorse.com>

N° 65

AARPI

TOMASI-VACCAREZZA -BRONZINI DE CARAFFA

TABOUREAU-GENUINI-LUISI

6, boulevard Paoli - 20200 Bastia

VENTE AUX ENCHÈRES

IL SERA PROCÉDÉ À LA MISE EN VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES DE L'IMMEUBLE SUIVANT :

**DANS LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
SUR LA COMMUNE DE PENTA DI CASINCA
AU LIEU DIT « CHIAPPATELA » DANS UN ENSEMBLE
IMMOBILIER DENOMME RESIDENCE L'ARENCEU
SIS UN TERRAIN REFERENCEE AU CADASTRE
SECTION B NUMERO DE PLAN 1374
CONTENANCE DE 50 A 00 CA :**

En un LOT UNIQUE ci-dessous plus amplement détaillé :

LE LOT N°47 : Dans le bâtiment A, au sous-sol, une cave d'une superficie d'environ 5,5m2, portant le n°6 du plan des caves ayant droit à 4/1.000° des parties communes du bâtiment A et 4/3000° des parties communes générales.

LE LOT N°55 : Dans le bâtiment A, au sous-sol une cave d'une superficie d'environ 6,45m2, portant le lot n°14 du plan des caves, ayant droit à 6/1000° des parties communes du bâtiment A et à 6/3000° des parties communes générales.

LE LOT N°59 : Dans le bâtiment A, au rez de chaussée, un appartement de type F5 porte droite, d'une superficie habitable d'environ 86,97 m2 comprenant quatre chambres, un dégagement, un séjour, une cuisine, une salle de bain, WC, deux terrasses couvertes d'une superficie totale d'environ 15,25 m2, le droit de jouissance exclusif sur le jardin privatif attenant d'une superficie d'environ 50m2 ayant droit à 82/1000° des parties communes du bâtiment A et à 83/3000° des parties communes générales.

LE LOT N°71 : Dans le bâtiment B, au sous-sol une cave d'une superficie d'environ 4,20 m2 portant le n°1 du plan des caves dudit bâtiment B ayant droit à 5/1000° des parties communes du bâtiment B et 4/3000° des parties communes générales

LE LOT N°72 : Dans le bâtiment B, au sous-sol, une cave d'une superficie d'environ 4,20 m2 portant le n°2 de plan des caves dudit bâtiment B ayant droit à 5/1000° des parties communes du bâtiment B et les 4/3000° des parties communes générales.

À l'audience du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de BASTIA

Le : jeudi 16 janvier 2020 à 11h

[jeudi seize janvier deux mille vingt à onze heures]

Mise à prix : 21.000 euros (vingt et un mille euros)

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de BASTIA, sous le n° RG 19/00029 ou au cabinet de l'avocat du créancier poursuivant : Maître Claudia LUISI - membre de l'AARPI TOMASI-VACCAREZZA-BRONZINI DE CARAFFA-TABOUREAU-GENUINI-LUISI - 6 boulevard Paoli - 20200 BASTIA.

N° 66

COMMUNE DE CALACUCCIA

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

1 - IDENTIFICATION DE L'ORGANISME PASSANT LE MARCHÉ :

Commune de CALACUCCIA

20224 CALACUCCIA

Tel : 04 95 48 00 21/Fax : 04 95 48 08 19

2 - PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHÉ :

* Monsieur le Maire

3 - OBJET DU MARCHÉ : FOURNITURE ET POSE D'UN TERRAIN MULTISPORT SUR DALLE EXISTANTE

4 - PROCEDURES : Procédure adaptées (article 28 du Code des Marchés Publics)

5 - CRITERE D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

- Valeur technique de l'offre 60%

- Prix des prestations 40%

6 - DEROULEMENT DE LA PROCEDURE :

Date d'envoi de la publication du marché : 24 septembre 2019

Date limite réception des offres : 28 octobre 2019 - 17 h

- Nombres d'offres reçues : TROIS (3)

- TITULAIRE DU MARCHÉ - DELAIS D'EXECUTION : 2 MOIS

SAS AGORESPACE - 334, rue Bernard Bordier - 60150 LONGUEIL ANNEL

MONTANT TOTAL HT DU MARCHÉ : 57.463,00 Euros

PARTICIPATION COLLECTIVITE DE CORSE 80 % - COMMUNE 20 %

Date de notification du marché : 05/12/2019

Date d'envoi à la publication du présent avis : 09/12/2019



**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 67

Par jugement en date du 03/12/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Cuisinesproject [SARL]
17, Quartier Salduccio, 20260 Lumio
Activité : Commerce de détail de meubles
RCS Bastia : B 823 781 455, 2016 B 667
Date de cessation des paiements : 03/06/2018

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

N° 68

Par jugement en date du 03/12/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Samy Marie Caroline, Gagny
"JOLIS MOMES" Lieu-dit la Ville
20217 Saint-Florent
Activité : Vente de vêtements pour enfants
RCS Bastia : A 751 179 417, 2017 A 382 [Radié]
Date de cessation des paiements : 03/06/2018

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

N° 69

Par jugement en date du 03/12/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

MR Pose [SAS]
5, rue Chanoine Leschi
20200 Bastia
Activité : Pose d'ameublement, de menuiserie, de revêtement de sol.....
RCS Bastia : B 830 184 610, 2017 B 445
Date de cessation des paiements : 01/07/2019

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

N° 70

Par jugement en date du 03/12/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

U Ficu di Brandu [SAS]
Résidence Flore et Sens
rue Maréchal Juin, 20600 Bastia
Activité : Petite restauration
RCS Bastia : B 839 364 270, 2018 B 325
Date de cessation des paiements : 31/08/2019

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

N° 71

Par jugement en date du 03/12/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

L'Impérial [SNC] - Route Impériale
Résidence Saint-Andrée
Paese Novu, 20600 Bastia
Activité : Journaux - Diffusion presse - Gérance débit de tabacs - Jeux de hasard
RCS Bastia : B 801 284 381, 2014 B 170
Date de cessation des paiements : 03/01/2019

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

N° 72

Par jugement en date du 03/12/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

S.C.E.G.M [SCI], Villa Michel
RT 20 - 20250 Santo Pietro di Venaco
Activité : Location de tous biens ou droits immobiliers
RCS Bastia : D 824 815 906, 2017 D 8
Date de cessation des paiements : 31/08/2019

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

N° 73

Par jugement en date du 03/12/2019, le

Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

De Sousa Fernandes Artur
Ld Peddi Vozzio, Rés U Cardu 140
20250 Casanova
Activité : Maçonnerie générale
RM : N°530 594 084 [154.11.2B]
Date de cessation des paiements : 22/10/2019

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

N° 74

Par jugement en date du 03/12/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Pro-Plaque [SAS]
Résidence Santa Lucia
Lieu-dit Prunete
20230 Santa Lucia di Moriani
Activité : Plâtrerie - Plaquisterie - Peinture
RCS Bastia : B 819 399 841, 2016 B 212
Date de cessation des paiements : 31/10/2019

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

N° 75

Par jugement en date du 03/12/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Chexa [SAS]
1, rue Neuve Saint Roch, 20200 Bastia
Activité : Salon de coiffure - Esthétique - Beauté
RCS Bastia : B 828 330 100, 2017 B 214
Date de cessation des paiements : 22/10/2019

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

N° 76

Par jugement en date du 03/12/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Cintu Consulting [SAS]

35, Impasse des Pins
Résidence Mormorana, 20290 Borgo
Activité : Prestations de conseil - Formation et création dans les domaines du marketing et de la communication
RCS Bastia : B 838 977 445, 2018 B 256
Date de cessation des paiements : 22/10/2019

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

PROCEDURE DE SAUVEGARDE

N° 77

Par jugement en date du 03/12/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Sauvegarde à l'égard de :

Pifferini Matériaux [SARL]
Ldt Vaccaja - RN 200
20270 Aléria

Activité : Vente de matériaux de construction en gros et au détail
RCS Bastia : B 532 674 488, 2011 B 269

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Administrateur Judiciaire :
SELARL DE SAINT RAPT et BERTHOLET
[Me Charles DE SAINT RAPT
et Me Bruno BERTHOLET
70, rue de Tramontane
Angle Ouest, Sainte Victoire
13100 Aix en Provence

Mission : Surveiller le débiteur dans sa gestion
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

**HOMOLOGATION
DE L'ACCORD
DE CONCILIATION**

N° 78

Par jugement en date du 03/12/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'Homologation de l'Accord de Conciliation de :

C G S I [SAS] - Ficabruna
rue Monseigneur Casanova
20620 Biguglia

Activité : Edition de logiciels et pro logiciels applicatifs
RCS Bastia : 348 518 689 [1989 B 259]
YBL Invest [SAS]

Ficabruna - rue Monseigneur Casanova
20620 Biguglia

Activité : Holding animatrice
RCS Bastia : 794 769 117, [2017 B 293]
Le jugement est déposé au Greffe où tout intéressé peut en prendre connaissance.

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

N° 79



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE n° 26/2019

1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO
Hameau de Guaitella
20200 Ville di Pietrabugno
Tél : 04.95.32.88.32, 9
Fax : 04.95.32.66.11,

Adresse internet : <http://www.pietrabugno.com>.

Courriel : commune-villedipietrabugno@wanadoo.fr

2 - MODE DE PASSATION : Procédure adaptée [article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique]. Accord cadre alloué à bons de commande mono attributaire passé par un pouvoir adjudicateur avec un montant minimum et maximum et sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande [articles R.2162-2 alinéa 2 et R.2162-13 à R.2162-14 du code de la Commande Publique].

3 - OBJET DU MARCHÉ : Entretien et traitement des espaces verts publics.

4 - DECOUPAGE DES PRESTATIONS :

Lot n° 1 : Entretien et traitement des espaces verts.

Lot n° 2 : Entretien et traitement des palmiers et des arbres.

5 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES : Se référer au règlement de la consultation.

6 - ACCES AU DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>.

7 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES :

Les offres doivent être déposées par voie électronique sur le profil acheteur :

<https://www.marchés-sécurisés.fr>.

8 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au 3 Janvier 2020 - 12 h 00.

Le Maire,
Michel ROSSI.

N° 80

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**Il sera procédé sur poursuites et diligences
du COMPTABLE PUBLIC DU POLE DE RECOUVREMENT
SPECIALISE DU HAUT RHIN, domicilié en cette qualité
en ses bureaux sis à Colmar (68000)
Cité Administrative – Bât. A – 3 rue Fleischhauer,**

À la mise en vente aux enchères publiques de :

Deux parcelles de terre sur le territoire de la Commune d'OLMETO [20113] [Corse du Sud], Lieudit « TENUCELLA », cadastrées :

- Section F n° 156, d'une surface de 5 a 00ca
- Section F n° 661, d'une surface de 46 a 05ca.

A l'audience du Juge d l'Exécution du Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO

Le Jeudi 16 janvier 2020 à 8 heures 30

[Jeudi seize janvier deux mille vingt à huit heures trente minutes]

MISE A PRIX : 197.000,00 Euros

Visite des lieux par le Ministère de Maître Antoine BETTINI, Huissier de Justice, [Tel. : 04.95.77.16.59], le LUNDI 6 JANVIER 2020 de 10 heures à 12 heures.

[Biens plus amplement décrits au procès-verbal dressé par l'Huissier, document déposé au Cabinet de la SELARL BOZZI-TIBERI-BATTINI, pour consultation].

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau d'AJACCIO, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO, siègeant Boulevard Masseria – 20000 AJACCIO ou au Cabinet de l'Avocat poursuivant : Maître Julia TIBERI, membre de la SELARL BOZZI-TIBERI-BATTINI - 4 Boulevard Masseria – 20000 AJACCIO.

N° 81



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval, BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@ct-corse.fr.
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Accord cadre multi-attributaire études environnementales – dossiers règlementaires, études et suivis écologiques sur les infrastructures routières de la Collectivité de Corse.

Numéro de référence : 2019-3DIP-0355

Date limite de remise des offres : 17 janvier 2020 à 16h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante : <https://www.marchés-publics.info>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11 décembre 2019

N° 82

AARPI

**TOMASI-VACCAREZZA -BRONZINI DE CARAFFA
TABOUREAU-GENUINI-LUISI**

6, boulevard Paoli - 20200 Bastia

VENTE AUX ENCHERES

**Il sera procédé à la mise en vente
aux enchères publiques de l'immeuble suivant :**

**DANS LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE,
SUR LA COMMUNE DE CORBARA,
en DEUX LOTS ci-dessous plus amplement détaillés :**

- LOT N° 1 : Sur la Commune de CORBARA une parcelle de terrain nu cadastré section B n° 1986

Mise à prix : 25.000 euros (vingt cinq mille euros)

- LOT N° 2 : Sur la Commune de CORBARA une parcelle de terrain nu cadastré section B n° 1989

Mise à prix : 25.000 euros (vingt cinq mille euros)

A l'audience du juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de BASTIA. Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de BASTIA, sous le n° RG 19/00018 ou au cabinet de l'avocat du créancier poursuivant : Maître Claudia LUISI - membre de l'AARPI TOMASI - VACCAREZZA - BRONZINI DE CARAFFA-TABOUREAU-GENUINI-LUISI - 6 boulevard Paoli - 20200 BASTIA.

N° 83



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval, BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@ct-corse.fr.
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Prestations de formation dans le domaine des systèmes d'information

Numéro de référence : 2019-CdC-0398

Date limite de remise des offres : 10/01/2020 à 16h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <http://www.marchés-publics.info>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11/12/2019

N° 84

AVIS

Par les arrêtés préfectoraux suivants, le préfet du département de la Haute-Corse a instauré des périmètres de protection de biotopes sur les communes qui suivent :

- n°2B-2019-10-25-004 - Anciennes mines de Lozari - commune de Belgodère.
- n°2B-2019-10-25-005 - Ancien moulin de Lucciana - commune de Lucciana
- n°2B-2019-10-25-006 - Grotte de Pietrabella - commune de Moltifao.
- n°2B-2019-10-25-007 - Tunnel de Murracciole - commune de Murracciole
- n°2B-2019-10-25-008 - Grottes de Castiglioni - commune d'Oletta.
- n°2B-2019-10-25-009 - Ancienne mine de Francone - commune d'Olmetta di tuda.

Ces arrêtés délimitent des zones de protection des biotopes, fixent des interdictions et les sanctions encourues en cas de leur non-respect.

Ces arrêtés et leurs annexes peuvent être consultés dans les mairies concernées et à l'adresse électronique suivante du site de la DREAL de Corse :

<http://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/les-apb-en-corse-r240.html>.

DERNIERES MINUTES

N° 85

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans L'Informateur Corse Nouvelle, le 06/09/2019, concernant la société GAEC LES JARDINS DU FIUM'ORBU, lire concernant le changement de gérant de la société et la prorogation de sa durée suivant procès-verbal d'assemblée générale en date du 25/01/2019 régulièrement enregistrée, il convenait de lire : Prorogation de la durée de la société de 20 ans. En lieu et place de 5 ans. Le surplus demeure sans changement.

N° 86

AVIS DE CONSTITUTION

La SAS A BOCCA a été constituée. Capital : 3000 € Siège : 14 Cours Paoli, 20250 Corte
Objet : Commerce de restauration rapide, vente à emporter, la fourniture au comptoir d'aliments et de boissons à consommer sur place ou à emporter, présentes dans des conditionnements jetables. Durée : 99 ans
Président : Pras Alexandra, Route du Fussatu, 20250 Corte. Tout actionnaire peut participer aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Agrément préalable de la collectivité des associés, statuant à la majorité des associés disposant du droit de vote. RCS : Bastia.

N° 87



Sébastien SEBASTIANI
 Avocat à la Cour
 11, bis Avenue Jean Zuccarelli
 20200 Bastia
 Tél : 04.95.58.19.20
 E-mail : avocat@sebastiani.fr

C D P

Société en Nom Collectif
En Liquidation
Au capital de 8000 euros
Siège social : Route de Bastia
Centre Commercial la Poretta
20137 Porto-Vecchio
351 342 795 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2019 :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 20 novembre 2019 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Madame PAULIN Laurence, demeurant Centre Commercial La Poretta, 20137 PORTO-VECCHIO, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé CENTRE COMMERCIAL LA PORETTA, 20137 PORTO-VECCHIO, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO. Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,

N° 88

E.F.L CONSTRUCTION
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3000 euros
Siège social :
Avenue Maréchal Lyautey
Résidence L'Orangerie, Bât B2
20090 Ajaccio
750795627 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération du 06/12/2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

N° 89

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 21/10/2019, il a été constitué une S.C.I. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : FIORE DI MARE
 Objet social : Acquisition, propriété, administration de tous immeubles
 Siège social : Domaine Villas Mandarine - Route de Pietramaggiore - 20260 CALVI. Capital : 393.000 €. Durée : 70 ans. R.C.S : BASTIA. Co-Gérant : Monsieur Christian TAPIAS et Madame Françoise TAPIAS demeurant Domaine Villas Mandarine - Route de Pietramaggiore - 20260 Calvi.

N° 90

SARL CARROSSERIE
STREIT Bernard
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7500 euros
Siège social : RN 193, Valrose
BP 74, 20290 Borgo
500630413 RCS Bastia

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 Décembre 2019 : Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 4 Décembre 2019 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Bernard STREIT, demeurant Ldt Bagnoli, 20290 LUCCIANA, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé RN 193, Valrose, Bp 74, 20290 BORGIO, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia. Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 91

AVIS

Suite à l'AGE du 31/12/2018, les associés de la SARL DU SOLEIL, SARL au capital de 300 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 501.716.419 dont le siège social est sis Route de Pietramaggiore - 20260 Calvi ont décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Georges DELOUTRE, Gérant, a été nommée en qualité de liquidateur et le siège social de la liquidation au siège social de la société. Les actes seront déposés au tribunal de commerce de Bastia.

N° 92

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 09/12/2019, il a été constitué une SASU dénommée :

MGB

Siège social : rue Rene Biancarelli, 20137 Porto-Vecchio
 Capital : 100 €

Objet : Toute activité du bâtiment, terrassement, construction, rénovation, équipement du bâtiment, négoce de tous produits liés à la réalisation de l'objet ci-dessus spécifique

Président : MAUCLERC Gervais, Testa Corno di Volpe, 20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AJACCIO.

N° 93

CHANGEMENT DE NOM

GRAFF Benjamin né(e) le 1983-08-13 à 75013 PARIS demeurant E Cimette, Route de Lozzi, 20224 CALACUCCIA dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de LUCIANI.

N° 94

SAS GLOBALCOM
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 500 Euros
RCS Ajaccio : B 833 976 533
Siège Social : Casarracca
20163 Tavera

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire des associés par un acte en date du 13 novembre 2019, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au siège social, siège de la liquidation. L'assemblée générale nomme comme liquidateur Mr COMITI Jean-François, Baptiste né le 27/03/1986 à AJACCIO [2A], demeurant Casarracca, 20163 TAVERA en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,

 **DEPOSEZ**
 vos annonces à :
al-informateurcorse@orange.fr

N° 95

SCI IMMOBILIERE PRECIS

Société Civile

Au capital de 152,45 euros

RCS Ajaccio : 380 107 623

Siège social : 20117 Eccica-Suarella

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire des associés par un acte en date du 15 novembre 2019, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au siège social, siège de la liquidation.

L'assemblée générale nomme comme liquidateur Mme IOZZELLI Geneviève épouse BARTOLI née le 11/03/1942 à SOLLACARO [2A], demeurant 20117 ECCICA-SUARELLA en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,

N° 96

BP Invest
SAS au capital de 1000 €
Siège : 1 bis, rue Emmanuel Arène
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio : 823 536 156

Par décision de l'AGE du 04 décembre 2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 05 décembre 2019. Il a été décidé de nommer en qualité de liquidateur Monsieur Marc PACCIONI, 1bis rue Emmanuel Arène à AJACCIO et de fixer le siège de la liquidation à la même adresse. Mention en sera faite au RCS d'AJACCIO.

N° 97

SCI RESIDENCE PALAZZU I

SCI au capital de 15000000 €

Siège social : 17, Rue Bonaparte

20000 Ajaccio

848119541 RCS d'AJACCIO

Par AGE du 26/11/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 26/11/2019. M. AMHAN Michel Majd El Dine, demeurant 2 Rue Fesch, 20000 Ajaccio a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse des liquidateurs ci-dessus, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Mention au RCS d'AJACCIO.

N° 98

LES VILLAS GRIMALDI

SCI au capital de 1.000 €

Lieu-dit Costa - 20232 Oletta

495 293 839 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'AG du 05 décembre 2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la SCI LES VILLAS GRIMALDI, et nommé comme liquidateur amiable la sarl RUGANI FINANCIERE - Ld Croce - 20232 Oletta - avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 99

AVIS CORRECTIF

Dans l'annonce ICN n°6798 du 06/12/2019 de la société CORSICA NATURA. Il fallait lire : RN 198, Lieu-dit Pasciella, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio Zonza. En lieu et place de : RN 198, Lieu-dit Pasciella, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

Pour avis, Le Président.

N° 100

TRANSPORT BERNARDI

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 50.000 euros

Siège social : Lieu-dit Chiosello

20119 Bastelica

444 155 071 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 04/12/2019, l'A.G.E. des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS **ASSOCIATIONS**
ET **COMMUNES**

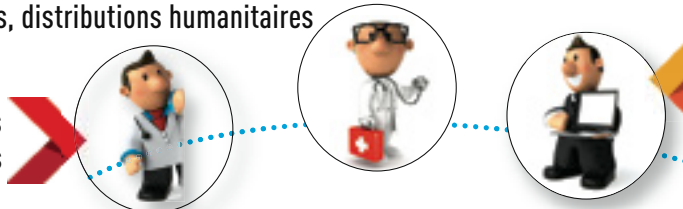
www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



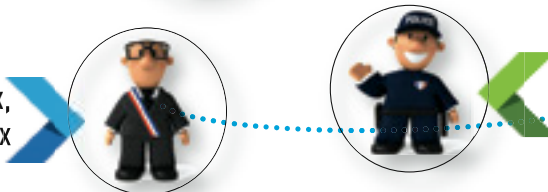
Dons de sang, services de garde,
collectes, distributions humanitaires

Permanences, fermetures et ouvertures
des services divers



Réunions,
colloques,
meetings

Assemblées générales, conseils municipaux,
messes, cérémonies, travaux



Inscriptions,
recrutements,
concours



**SERVICE
GRATUIT**

POUR COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE, JE ME RENDS SUR www.icn.corsica/publier-une-info

POUR FACILITER LA RENCONTRE DE NOS FIDÈLES LECTEURS AVEC LES ANNONCEURS INSULAIRES,
ICN A CONFIE LA REGIE DE SA PUBLICITE COMMERCIALE A CORSE REGIPUB ET VOUS REMERCIE PAR
AVANCE POUR L'ACCUEIL QUE VOUS RESERVEREZ A STÉPHANE BRUNEL ET SON EQUIPE...

CORSE REGIPUB SAS M. STÉPHANE BRUNEL

TÉL. 0612 03 52 77

mail: brunel.stephane@yahoo.fr

EXPÉRIENCES IMMERSIVES

A CiTaDeLLA di CoRti

UNE **CITADELLE**

POUR **HORIZON**

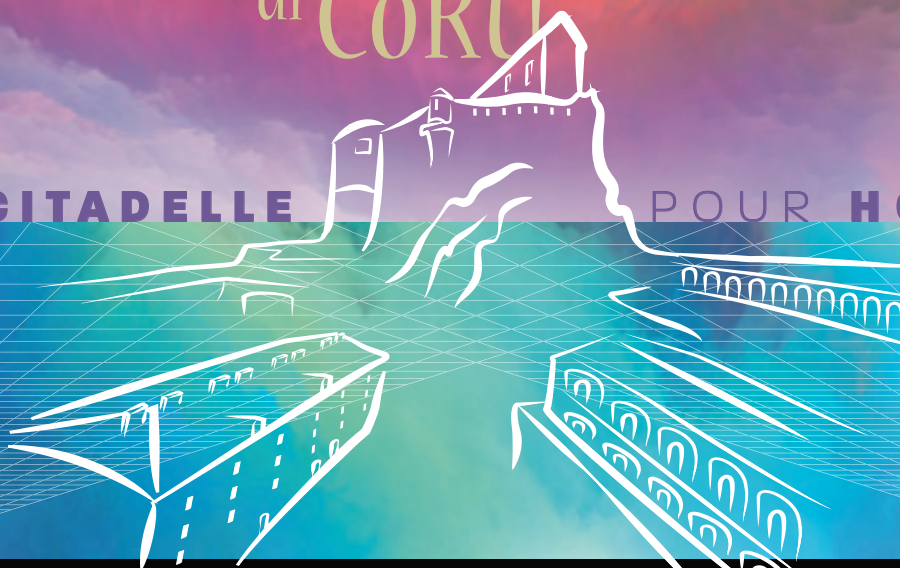


Illustration: MUSEU DI A CORSICA



16/11/2019
31/03/2021

CORTI **Museu
di a Corsica**
Jean-Charles Colonna



04.95.45.25.45 museudiacorsica@isula.corsica

www.museudiacorsica.corsica

DÉMOGRAPHIE

40% des actifs en emploi en 2015 retraités d'ici 2030

Le 10 décembre, alors qu'à Ajaccio et Bastia, on manifestait aussi contre le projet de réforme des retraites, l'Insee publiait une étude consacrée au vieillissement démographique de la Corse et aux enjeux du renouvellement des populations actives régionales. Il s'avère que, «*en tenant compte des réformes législatives récentes, notamment le recul de l'âge légal de la retraite et un allongement progressif de la durée de cotisation requise, 50 250 départs de fin de carrière pourraient survenir en Corse entre 2016 et 2030*». Au rythme de 16 000 à 17 000 départs à la retraite par tranche quinquennale, à l'horizon 2030, ce seraient ainsi 40% des actifs en emploi en Corse en 2015 qui devraient avoir cessé leur activité. Ce taux de retrait placerait l'île au niveau de la moyenne de France de province et au 7^e rang des régions françaises pour les cessations d'activité. Ces départs importants, explique l'Insee, tiennent en premier lieu au poids démographique des seniors: «*Les régions avec les plus fortes proportions de 50-70 ans dans la population en âge de travailler se retrouvent en général en première ligne face au renouvellement de leur population active*». Or, la Corse avec 39,5% de seniors se situe 1 point au-dessus de la moyenne de France de province et en quatrième position du classement des régions vieillissantes. Cela dit, en raison d'un taux d'emploi des seniors plus faible (42,8% contre 43,4% en France de province), le taux de cessation régional se situe légèrement en dessous du niveau attendu. Mais, fait observer l'Insee, ce taux cache deux réalités bien diverses: d'une part, des 50-59 ans qui sont moins régulièrement en emploi (67,2% contre 73,9%), d'autre part un fort taux de 60-70 ans encore en emploi (18,9% contre 13,0% en France de province), en lien avec l'importance des emplois non salariés (travailleurs indépendants) dans l'économie de l'île (17,8% des emplois corses contre 12,3% en France de province). Selon l'Insee, parmi les secteurs d'activité qui devraient être les plus impactés par ces départs, le secteur public (administration, enseignement, santé humaine et action sociale) qui concentrait 35% de l'emploi en 2015: 18 400 actifs devraient quitter leurs postes entre 2016 et 2030, soit 42% de ses effectifs. Dans les secteurs marchands insulaires, 39% des actifs quitteraient le marché du travail à l'horizon 2030, avec toutefois jusqu'à 49% de départs dans l'hôtellerie-restauration, chez les patrons et cadres. Autre secteurs qui devraient être fortement touchés, ceux du transport et de l'entreposage (43%) et de l'agriculture (49%). ■ AN

EQUIPEMENT/TERRITOIRES

2,6M€ pour l'eau en Corse au 3^e trimestre 2019

Pour le 3^e trimestre 2019, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse a accordé une aide financière de 2,6M€ soutenir 30 projets en faveur de l'eau portés par des collectivités en Corse, dont 54% iront à des opérations relatives à l'alimentation en eau potable. Ainsi, le syndicat de la Casinca s'est vu octroyer une subvention de 406 700€, soit 70% du montant des travaux visant à poursuivre la mise à niveau de son réseau d'eau potable: il remplace sur environ 1,8 kilomètre la canalisation de distribution qui permet le transfert de l'eau vers le réservoir principal de Santa Maria Poghju, à terme, ce remplacement devrait permettre une économie en eau estimée à 20 000 m³ par an. Parmi les projets remarquables identifiés par l'agence, l'élaboration d'un Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) des bassins versants de la Gravona, du Prunelli et des golfes d'Ajaccio et de Lava, portée par la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien (Capa) et qui concerne 25 communes et 3 intercommunalités. Pour la rédaction des documents du Sage, leur analyse et sécurisation juridique, ainsi que pour l'animation des phases de concertation et de consultation, la Capa a choisi de faire appel à un prestataire externe. Elle bénéficie pour ce faire d'une aide de 72 000€, soit 50% du coût de l'opération. ■ AN

56

Les chiffres de la semaine
mètres carrés, c'est la surface finançable d'un appartement ancien sur l'ensemble de la France pour une mensualité de 800€/mois sur 20 ans et sans apport selon le bilan de l'année immobilière 2019 des notaires de France. Sur 1 an l'indice de prix des appartements anciens a progressé de 4%.

53%

Les chiffres de la semaine
des Français n'utilisent pas les nouveaux moyens de paiement (sans contact ou application) qu'ils jugent pas assez sécurisés et pour 35% les nouveaux moyens de paiement rendent trop facile l'acte de dépenser de l'argent, selon un sondage Ifop pour le site PourUneAutreEconomie.fr.

100 000

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE
agriculteurs, en France, soit près de 20%, s'inscrivent dans un circuit court, via notamment 690 marchés de producteurs et 400 magasins de producteurs (tels, en Corse, Drivulinu ou Robba paesana). Ce qui représente 10% de la consommation alimentaire globale. [Source : Inra]

SOLIDARITÉ

Pulls moches et beaux gestes



Avec ses dominantes vert cru ou vermillon, ses grands motifs de sapins, flocons, têtes de rennes, sapins ou encore boules et feuilles de houx, le pull de Noël n'est pas franchement la pièce «basique» d'une garde-robe. On ne saurait dire qu'il passe partout et se marie avec tout. Un temps jugé ringarde, grotesque, la tradition anglo-saxonne voulant qu'on arbore ce vêtement «de circonstance» [autrefois fait main, désormais fabriqué en série] pour les fêtes de fin d'année a repris une vigueur singulière, en se dévoyant quelque peu. Si la piété familiale comptait pour beaucoup dans le fait de porter ces pulls voyants fabriqués à la maison avec force grosse laine aux teintes criardes – et, qui sait, beaucoup d'amour – depuis près de 20 ans, il est de bon ton d'en endosser un «pour le fun». Voire d'organiser des compétitions: à qui aura le plus délirant ou, disons-le, le plus moche. Car si le pull de Noël a depuis plusieurs années sa journée internationale [chaque 3^e vendredi de décembre], celle-ci porte aussi, très officiellement, l'appellation de Journée du pull moche. Et les concours de pulls de Noël et autres «ugly christmas sweater party», d'abord organisés entre amis, se sont propagés à la sphère du travail, de la vie publique. Ainsi, l'an passé, sur le campus de l'Université de Corse, l'IUT en organisait-il un pour la première fois, à l'attention des étudiants mais aussi du personnel, enseignant comme administratif. Initiative reconduite pour ce 17 décembre. Cette année, les participants sont invités à venir se faire prendre une photo avec leur beau pull moche pour tenter de gagner un lot, mais aussi à déposer des dons [denrées alimentaires ou autres] pour le Noël solidaire de l'association Aiutu Studentinu. Pour témoigner leur solidarité, d'autres préfèrent cela dit mouiller leur maillot: le 23 décembre à 16h une rencontre de foot entre la Squadra Corsa et l'USCC au stade Santos-Manfredi de Corte sera l'occasion de récolter des dons en faveur de l'association d'aide aux étudiants en situation de précarité et du Pôle solidarité et handicap de l'Université ■ AN

COMMUNICATIONS

4G, la Corse progresse mais reste à la traîne

Dressant l'état des lieux du déploiement du réseau 4G dans les régions et départements de France, le baromètre mobile 4G est établi par Zone5G, site dédié à la comparaison des opérateurs internet et mobile. Il se base sur l'analyse des données publiées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes [Arcep] et les quatre opérateurs mobiles [Orange, SFR, Bouygues Telecom et Free Mobile]. Sa dernière édition indique que si la couverture géographique du réseau 4G continue de s'étendre et la fracture numérique «mobile 4G» s'atténue, certains territoires restent encore mal couverts en cette fin 2019. Alors que la moyenne nationale de couverture est de 82%, certains départements et régions affichent des taux de couverture inférieurs à 50%. C'est le cas, par exemple, de la Lozère [38%] et de l'Ariège [45%]. La Corse, quant à elle, malgré une forte progression annuelle en couverture [+14%, alors que la progression nationale moyenne est de 9%] est encore en deçà de la moyenne nationale avec un taux de couverture de 66%, tandis que Paca affiche 69% et l'Occitanie 70%. Cela dit, nuance Zone5G, le taux de couverture ne fait pas tout et n'est pas automatiquement un gage de performance: «Il apparaît ainsi que les régions et départements les moins bien couverts ne sont pas forcément ceux qui affichent les réseaux les moins performants». Ainsi, bien qu'il existe une corrélation assez importante entre le niveau de performance et le taux de couverture 4G, il s'avère que certains territoires cumulent forte performance et faible couverture 4G. C'est notamment le cas de l'Hérault, 10^e place en termes de performance mais 56^e en matière de couverture; du Var, 9^e au classement national de performance mais 63^e au classement de couverture, ou de la Loire, 44^e au classement en couverture... mais 2^e au classement de performance. Le baromètre Zone5G s'est également intéressé aux performances des opérateurs dans les départements: si Orange s'impose comme le meilleur opérateur dans plus de 70 départements, Haute-Corse et Corse-du-Sud sont parmi les 12 où la meilleure couverture mobile est fournie par Bouygues Télécom. ■ AN

Les chiffres de la semaine

599

kilotonnes [kt]: c'est la somme des émissions totales annuelles de CO2 liées à la production d'électricité en Corse en 2018 [les interconnexions avec l'Italie n'étant pas prises en compte], contre 729kt pour 2017, 605kt pour 2016, 705kt pour 2015 et 552 kt pour 2014. [source: EDF-SEI/Open data Corsica]

Les chiffres de la semaine

129 676

Mwh: consommation électrique totale de Porto-Vecchio en 2017, pour une population de 11 813 habitants, soit 70 hab/km2 [chiffres 2016]. À Ajaccio, la consommation totale pour l'année 2017 était de 306 320 Mwh pour 69 075 habitants, soit 842 hab/km2. [source: EDF-SEI/Open data Corsica]

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

67

nouvelles opérations, financées via le programme exceptionnel d'investissement-PEI [36,2M€], le contrat de plan Etat-Région-CPER [6,4M€] et les fonds européens, examinées lors du sixième et dernier comité régional de programmation des aides de 2019 réuni le 5 décembre 2019.



LE PARANO

RAPPEUR MADE IN LUPINU

Allan Romantini, alias Le Parano, rappeur de 21 ans originaire du quartier de Lupinu à Bastia, a sorti au printemps 2019 son premier album. Quatorze titres dans lesquels il évoque son quotidien, celui de sa ville mais aussi le fait d'être rappeur en Corse.

Photo O. Guittard

Pourquoi ce nom, Le Parano?

Parce que je doute de tout, des gens, des infos qu'on nous donne. Des sentiments, de la perception des choses, le monde est également un peu parano.

Comment êtes-vous arrivé dans l'univers du rap?

J'avais un ami qui rappait, il y avait en fait beaucoup de monde qui rappait dans mon quartier à Lupinu et mon pote voulait se lancer dans le rap. Il faisait quelques musiques et un jour, il m'a dit: «fais-le-toi aussi, tu écris bien». J'écrivais quelques textes comme ça, à partir de là je me suis lancé. Ça a été long. J'avais 12-13 ans. Peu de monde me suivait, à part ma famille, j'avais la voix aiguë. Autour de moi, tout le monde s'est arrêté de rapper et moi j'ai continué dans le rap. Il y a eu une séparation avec mes amis, je me suis retrouvé chez moi et donc j'écrivais. Mon but, c'était de pouvoir partager ce que j'écrivais.

Quelle sont vos références et vos inspirations musicales?

Pour l'écriture, il y a Kery James que j'écoutais beaucoup plus jeune et qui a sorti des musiques comme Mohamed Alix avant de réaliser des films. C'est ce genre de personnes qui m'inspirent car elles ne se cantonnent pas seulement au rap. J'aimerais ne pas me cantonner à une chose. J'aime l'écriture car l'écriture sert à beaucoup de choses dans le monde. Il y a Flaco, aussi, qui est un rappeur indépendant et qui sans publicité a réussi à se faire suivre par des millions de personnes, c'est aussi une inspiration.

Diriez-vous qu'il y a une culture du rap à Lupinu?

Oui, toutes les personnes que je connais écoutent du rap, mais il n'y a pas de fan de rap. En ce qui concerne le nombre de personnes qui le pratiquent, nous sommes peu, seulement une vingtaine.

Vous avez sorti votre premier album, simplement intitulé Le Parano, au mois d'avril 2019. Comment le définiriez-vous?

Cet album, c'est un peu un CV. À l'intérieur, on retrouve plusieurs styles pour montrer ce que je sais faire, ou ne pas faire, et voir comment le public réagit. J'ai mis du vocodeur, car on me disait qu'il faut être un peu plus moderne. J'ai pris des instrumentations trap car avant c'était plus oldschool. J'ai diversifié. Il y a 14 chansons sur cet album. On a mis un an pour tout faire, 8 mois d'écriture et 4 mois pour le terminer.

De quoi parle cet album?

Déjà, de la galère d'être un rappeur en Corse et aussi de ce que je vis tous les jours. J'ai essayé d'exprimer les pensées que j'avais quand j'étais à jeun ou encore bourré. Quelque chose d'un peu vague pour exprimer qu'une personne peut avoir plusieurs façons de penser sans pour autant être une autre personne.

Comment trouvez-vous l'inspiration pour vos textes et comment se déroule la phase d'écriture?

Très souvent, c'est en rapport avec une chose qui s'est passée dans la journée. Des fois, une journée entière peut me faire écrire une petite phrase et un petit moment dans une journée peut me faire écrire



Vocodeur : contraction francisée du terme anglo-saxon voice coder [codeur de voix]. Inventé en 1939 dans le but d'améliorer le réseau téléphonique américain, il connaît par la suite une autre application en musique à partir des années 1970, pour créer des effets sonores.

Flow : manière dont le rappeur pose les syllabes par rapport au rythme, le flow peut être à la fois une question de cadence, de débit, d'intonation, d'articulation, de modulation, d'accentuation.

Triolets : rythme ternaire, lorsque trois syllabes sont rattachées sur un seul temps on parle de triplet flow.

Ego-trip : terme anglo-saxon, à l'origine une action ou une démarche visant à améliorer ou satisfaire l'égo de quelqu'un ; exercice de style dans lequel le rappeur se met en avant.

un texte entier. J'essaie tous les jours d'écrire quelque chose, je jette beaucoup, mais au moins j'essaie. Je pense que pour écrire, il faut que ce soit le bon moment, sinon je risque de mal aborder le sujet. Je ne me dis pas: «*je vais travailler de telle heure à telle heure*». Certains jours, je ne sors pas de la journée et j'écris, j'écris le soir et parfois je me lève également la nuit pour le faire. Mes textes parlent surtout de ce que je connais, de l'extérieur, de la rue, des gens qui y vivent. C'est important de rappeler que même en Corse, il y a des gens qui vivent dehors ou dans des hôpitaux abandonnés. Ils ont un vécu, j'essaie de raconter ce qu'ils vivent et surtout moi, comment je perçois tout ça. Quand j'étais petit, j'étais un peu un vagabond. Je restais avec une personne qui vivait dans la rue. C'est là que je me suis dit que j'allais parler d'eux. Au début, j'écrivais seulement pour les femmes. Je décris ce qui se passe dans la rue, après j'exagère un peu, c'est justement aussi pour ça, Le Parano. Il faut toujours abuser afin de trouver le vrai, car si on reste dans le politiquement correct, il ne peut y avoir de réflexion chez les personnes. Ce qui est important, c'est de donner à réfléchir.

Que représente le rap pour vous ?

Le rap, c'est la vie, c'est ce qu'on pense. Il y a l'inspiration de ce que je pense et de ce que vivent les autres. Par exemple, j'ai vu un ami qui a eu une embrouille et je vais donc le représenter pour tous les gens comme lui et je vais l'aider à raconter son histoire.

Le rap, c'est aussi un très gros travail sur la voix.

Comment la travaillez-vous ?

Je n'ai jamais pris de cours. Je me calque sur les personnes qui m'inspirent. J'ai mon flow que j'ai travaillé et que j'ai mis du temps à avoir. J'ai écouté des rappeurs qui ont leur flow bien à eux. Je commence de leurs bases et après je trouve le mien. Une fois que j'ai trouvé mon flow, je n'ai plus qu'à écrire. La dernière fois, on m'a parlé des triolets, je ne sais pas du tout ce que c'est. Je ne suis pas un musicien. Je suis juste un jeune qui a grandi à Lupinu, qui a vu des choses dehors et qui s'est dit:«*je vais les raconter*». J'ai grandi avec des rappeurs qui disaient des choses qui devaient être entendues et je me suis dit:«*Je vais dire ce que les autres ne disent pas*». Tout est parti de là.

Selon vous, il y a-t-il une différence entre les rappeurs de Bastia et ceux du continent ?

Je pense qu'il y a une différence entre tous les rappeurs. Que ce soit ici ou ailleurs, chaque rappeur est différent. Si on n'est pas différent, on n'a aucune chance. On restera une copie.

Vous avez évoqué la difficulté d'être rappeur en Corse, comment présente-t-on son travail à une population dont le rap n'est pas forcément la culture ?

C'est dur! Déjà, dire «je suis rappeur» c'est quelque chose. Ça veut dire que j'ai un but. Même les personnes qui font du rap ne se voient pas comme des rappeurs, ici. C'est bizarre, il y a une mentalité qui est ancrée et qui dit que c'est stupide de faire du rap. Faire du rap, c'est vu comme être un «Arabe». On m'a beaucoup dit que j'étais moitié Corse, moitié Arabe. Le problème, c'est que les gens vont être gênés. C'est le problème d'aujourd'hui, on n'ose pas dire les choses. Il faut donner aux gens l'envie d'être eux-mêmes comme moi je cherche à être moi-même tout le temps. Pour se faire connaître, on est sur les réseaux. On fait des petites soirées, j'ai fait la première partie de Gims quand il est venu en showcase à Bastia. C'est compliqué d'aller chercher le public. Ils vont dire:«*c'est bien, j'adore*». Mais quand c'est le moment de venir voir un concert, c'est plus compliqué. Je suis aussi ici pour exprimer des choses et donner à réfléchir. Si les gens veulent réfléchir, ils sont les bienvenus. Ce qui aide aussi à trouver son public en Corse, c'est le bon sujet.

Quel est ce sujet ?

Je crois que c'est la solitude. On est une famille, on est tous proches mais nous sommes tous seuls de notre côté. C'est ce que j'essaie d'exprimer dans ma musique. C'est ce qu'on appelle de l'ego trip dans le rap. Est-ce que se penser meilleur c'est bien ou mal? Dans la rue, tout le monde parle de soi. Mais l'ego ne fait rien.

Dans ce contexte, comment s'imposer comme rappeur ?

Je pense qu'il ne faut rien lâcher. C'est pour ça que je n'arrête pas.

Vous rêvez de devenir musicien professionnel ?

Oui, c'est mon but, d'être reconnu et de pouvoir en vivre, pouvoir vraiment me consacrer à ça. Ce qui me permettrait de me consacrer à plus de sujets, d'y passer plus de temps et de faire des choses plus abouties. Si des revenus arrivaient avec ça, je pourrais faire un clip, par exemple. Une musique c'est bien, mais avec l'image c'est mieux pour faire passer les messages.

Quelle est votre actualité ?

On va mettre des sons à disposition gratuitement sur Youtube et finir le deuxième album avec un enregistrement peut-être en Italie. J'ai un concert de prévu l'année prochaine et plus tard travailler sur un nouvel album. ■

CARNETS DE BORD

*De Pivot à Proust
en passant
par la famille Debré*

par **Béatrice HOUCHARD**

Journaliste successivement à La Nouvelle République
du Centre-Ouest, La Vie, Le Parisien, Le Figaro et L'Opinion.
Spécialiste de politique, passionnée de cyclisme et d'opéra.

Auteur notamment de
À quoi servent les députés? (Larousse, 2008),
Le Fait du Prince (Calmann-Lévy, 2017),
Le Tour de France et la France du Tour (Calmann-Lévy, 2019).



4 DÉCEMBRE

Voilà un homme plein de sagesse! Après quinze années passées à l'Académie Goncourt, dont quatre à sa présidence, Bernard Pivot arrête. À 84 ans, il veut profiter du temps qui reste et relire les grands classiques. Pensez donc, ça fait cinquante ans qu'il n'a pas ouvert un livre de Chateaubriand! Journaliste depuis 1958, il avait débuté au *Figaro littéraire*. Jean d'Ormesson, directeur dilettante et charmant, l'avait poussé vers la sortie. Pas rancunier, Pivot fit ensuite du délicieux Jean d'O l'invité le plus assidu du plateau d'Apostrophes, cette émission qui faisait ressembler l'écran de télévision à un salon littéraire du dernier quart du XX^e siècle. Les auteurs y gagnaient de la notoriété et des ventes, les téléspectateurs en sortaient plus intelligents. Autant dire que la littérature, les écrivains et les libraires reconnaissants souhaitent à Bernard Pivot de nombreuses années de bonne lecture.

Certains maires feraient bien de s'inspirer d'une telle sagesse avant les élections municipales de mars 2020. Non pour céder à l'idée à la mode de «deux mandats maximum», qui est une idiotie en même temps qu'une insulte au suffrage universel. Mais parce que la vie politique, locale ou nationale, ça use et qu'il faut éviter de faire ce qu'on appelle après-coup «le mandat de trop». On ne citera pas de nom pour ne chagriner personne et parce que la liste serait trop longue.

Dans le passé, quelques «grands» maires ont effectué un nombre impressionnant de mandats: huit pour Jacques Chaban-Delmas à Bordeaux, six pour Jean-Marie Rausch à Metz et Jean Royer à Tours, sans oublier Gaston Defferre, mort à Marseille pendant son sixième mandat. Mais ils apparaissent aujourd'hui comme des exceptions, au moins dans les grandes villes. Car dans les petites communes, beaucoup s'accrochent comme si leur vie, voire leur survie, dépendait de leur écharpe tricolore: ainsi le doyen des maires de France, Marcel Berthomé, 97 ans, qui se représente à la mairie de Saint-Seurin-sur-l'Isle (Gironde), 3200 habitants. Ce serait alors son neuvième mandat. En 2014, il avait recueilli plus de 81% des suffrages, preuve que ses administrés sont contents de lui. Mais n'est-il pas temps de passer la main aux plus jeunes? La première fois que Marcel Berthomé fut élu, en 1971, Georges Pompidou était président de la République, il y avait deux Allemagne, les tours jumelles de New York étaient en construction, Emmanuel Macron n'était pas né et Bernard Pivot était encore journaliste au *Figaro*.

5 DÉCEMBRE

A Westhoffen, près de Strasbourg, cent-sept tombes du cimetière juif ont été profanées, taguées, marquées d'infâmes croix gammées ou du chiffre «14», signe de ralliement d'un groupe voulant «défendre la race blanche». Parmi ces tombes souillées, de nombreuses sépultures des familles de Karl Marx, de Léon Blum, le président du Conseil du Front populaire, et des anciens ministres Bernard et Jean-Louis Debré. Leur père, Michel Debré, fut l'un des rédacteurs de la Constitution de 1958 avant d'en devenir le Premier ministre entre 1959 et 1962.

Leur histoire de famille est saisissante, racontée dans le JDD par Jean-Louis Debré: «*Ma famille est originaire de Bavière. A la fin du 18^e siècle, elle est venue s'installer en France avec l'espérance de pouvoir suivre et pratiquer sa religion. Un de mes aïeux fut le premier élu juif de Westhoffen [...] Toute ma famille est originaire de ce petit village. Mon arrière-grand-père, Simon Debré, en 1870, a ensuite quitté ce village pour venir à Paris. Par fidélité à la République. En effet, à la suite de la guerre de 1870, Westhoffen était passé sous souveraineté allemande. Simon Debré est, par la suite, devenu grand rabbin de Neuilly.*»

Pour lutter contre les profanations de tombes juives, qui se multiplient en Alsace, le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner a annoncé la création d'un Office national de lutte contre la haine. C'est absurde. Il y a normalement en République des lois qu'il convient de faire appliquer. Et il existe déjà un office de ce genre, l'un en Alsace et l'autre au niveau national, mais avec seulement... une vingtaine de policiers et gendarmes. Face à la haine, à la bêtise et à l'inculture, c'est peu.

S'il reste un peu de place dans les programmes, on pourrait aussi trouver quelques heures d'instruction civique. Où l'on raconterait par exemple aux esprits détraqués ou aux fascistes en [mauvaise] herbe le destin de la famille Debré, parfaite histoire d'assimilation, offrant au fil des générations de grands noms à la médecine, à la politique et à la culture.

6 DÉCEMBRE

Lendemain de grève et gueule de bois pour le gouvernement. Les syndicats, eux, se frottent les mains. On dit qu'ils sont «de retour» avec ces 600000 manifestants du «jeudi noir». Surtout en province, preuve que la colère ne concerne pas que les régimes spé-



Illustrations d'après photos DR

ciaux de la RATP. Une fois de plus, comme lors des vingt-deux jours de grève de 1995, l'attitude des Français défie l'analyse: bloqués sans transports, en quête d'un bus, d'un métro, ou se demandant s'il y aura des trains pour Noël, ils continuent très majoritairement de soutenir ou d'avoir «*de la sympathie*» pour le mouvement, selon les sondages. Tout en ayant conscience que l'allongement de la durée de la vie et la baisse de la natalité ne peuvent que conduire à travailler plus longtemps.

Il faut dire qu'Emmanuel Macron et le gouvernement ont mis le paquet pour attiser l'inquiétude. Car de cette réforme, malgré les centaines de réunions menées par l'inaudible Jean-Paul Delevoye, on ne sait rien de précis. Prendrez-vous plutôt une réforme «*systémique*» ou une réforme «*paramétrique*»? Les 42 régimes spéciaux seront-ils vraiment supprimés? Sera-t-il question d'un «*âge pivot*», ou plutôt d'une «*clause du grand-père*»? La réforme concernera-t-elle les Français nés en 1963, ou plutôt les natifs des années 1970? Au sein de l'exécutif comme au Parlement, nul n'ose plus parler. Les journalistes en sont réduits à mettre entre guillemets des propos de gens qui ne veulent absolument pas être cités. Le fameux «*off the record*». Ainsi croise-t-on, au fil des pages, «*un familier du pouvoir*», «*un macroniste du premier jour*», «*un habitué des lieux*», «*un observateur*», «*un acteur du dossier*», «*un habitué de ces réunions*», «*un syndicaliste au cœur du mécanisme*», «*un ministre influent*» et bien sûr l'inévitable «*visiteur du soir*». On a même eu droit au «*proche du bras droit d'un ministre*». Emmanuel Macron terrorise-t-il à ce point ses troupes, que même salle des quatre colonnes, le lieu de tous les bavardages à l'Assemblée nationale, le «*off*» est devenu la règle quand le «*on*» était le maître des lieux?

8 DÉCEMBRE

C'est devenu une habitude: lorsqu'un ministre, et a fortiori le premier d'entre eux, vient travailler le samedi, il commence par enfiler un jean avec un pull (bleu marine, de préférence) sur une chemise à col ouvert. Imagine-t-on Michel Debré, Raymond Barre ou Edouard Balladur en jean? Michel Rocard s'y était essayé aux Universités d'été socialistes de La Rochelle. On avait souri poliment. Edouard Philippe ainsi vêtu est donc venu à Matignon. N'oubliant pas, c'est le but de la manœuvre, d'inviter un photographe de la presse dominicale à immortaliser l'instant. Ainsi peut-on retrouver ce dimanche

le cliché, dans tous les sens du terme, d'un Premier ministre habillé comme tous les Français, décontracté mais au travail. Si le ridicule tuait, fût-ce symboliquement, il y aurait souvent des remaniements ministériels.

9 DÉCEMBRE

Pendant les crises, il y a toujours des gens qui savent verser au bon moment un peu d'huile sur le feu. Alors que le gouvernement se débat avec la réforme des retraites, sur laquelle la clarté devrait surgir le 11 décembre (si tout va bien), Thierry Breton y est allé de sa cuillerée. Le tout nouveau commissaire européen est formel: «*Cette réforme est perçue comme nécessaire*» à Bruxelles. Bien sûr, il est assez malin pour ajouter [c'était sur *Europe 1*] que c'est l'affaire du gouvernement français. Mais la petite phrase peut aussi donner quelques idées de pancartes anti-Union européenne aux manifestants de ce qui s'annonce comme un «*mardi noir*»

10 DÉCEMBRE

Il y a cent ans, Marcel Proust recevait le Prix Goncourt pour *À l'ombre des jeunes filles en fleurs*. Aujourd'hui, ce couronnement résonne comme une évidence. Mais à l'époque, ce fut une belle polémique comme la littérature en regorge depuis la bataille d'Hernani. Le prix semblait promis à Roland Dorgelès pour *Les croix de bois*, roman consacré à la guerre de 14-18 dont on sortait à peine. Dorgelès lui-même avait combattu dans les tranchées. Proust était considéré comme bien trop mondain et trop jeune pour une telle récompense, n'ayant que... 48 ans, et le titre de son roman fut perçu par certains comme une offense aux morts de la guerre et aux anciens combattants.

Dans son excellent livre *Proust, Prix Goncourt* (éditions Gallimard, comme le lauréat de 1919), l'écrivain Thierry Laget raconte brillamment une année de polar littéraire, avec intrigues, propos vachards et luttes d'influence avant l'attribution du prix. Après, raconte-t-il, c'est une «*émeute littéraire*». *L'Humanité* titre «*Place aux vieux!*» *L'Entente* commente, preuve que le journalisme devrait être une école de modestie: «*Par six voix contre quatre, l'Académie Goncourt a prononcé hier sa condamnation à mort*»... Avec le Traité de Versailles et la création du maillot jaune du Tour de France, le Prix Goncourt de Marcel Proust reste l'un des grands événements de l'année 1919. Dans cent ans, que retiendra-t-on de 2019? ■

La sélection de la rédaction

Sorru in musica Natale

Outre un festival et une académie de musique chaque été dans les villages des Deux Sorru-Deux Sevi, l'association Sorru in musica propose tout au long de l'année, au rythme des saisons (Vaghjime, Natale, Veranu) des concerts, des interventions pédagogiques et des moments de partage, en allant à la rencontre du public -où qu'il se trouve- sur l'ensemble du territoire insulaire. Pour cette édition 2019 de Sorru in musica Natale, premier rendez-vous tout-public le 15 décembre, à 19h, en l'église Santa Maria de Vico, pour l'enregistrement en public du concert de Noël de France 3 Corse ViaStella en partenariat avec Mareterraniu Productions. À cette occasion, un ensemble musical (cordes, clarinette et piano), sous la direction de Bertrand Cervera (violin) interprète un répertoire mêlant musique classique (Vivaldi, Pachelbel), airs traditionnels (Corse, Catalogne), compositions d'Astor Piazzolla et bandes originales de films. L'entrée est libre, toutefois la jauge étant limitée à 180 personnes, il est préférable de s'inscrire par mail (sorruinmusicacorsica@gmail.com). Ce concert sera diffusé le 24 décembre. Le 18 décembre, 18h30, au Palais Fesch Musée des Beaux-Arts d'Ajaccio, une déambulation musicale avec Bertrand Cervera (violin) à l'occasion du vernissage de l'exposition photographique *Beauté et poésie, quand la lumière s'expose*, réalisée dans le cadre du projet Culture & Santé, par les personnes accompagnées par l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (entrée libre). Le 20 décembre, 20h30, concert au Spaziu culturale Natale Rochiccioli de Cargese : Bertrand Cervera Cervera (violin), Laura Sibella (piano) et Paul-Antoine de Rocca Serra (violoncelle) interprètent le *Trio n°5 dit Trio des Esprits* de Ludwig van Beethoven (entrée libre). **Les 15, 18 et 20 décembre. Vico, Ajaccio, Cargese.** www.sorru-in-musica.corsica



Micro-Folie... in lingua corsa

Porté par le ministère de la Culture, Micro-Folie est un projet coordonné par La Villette qui associe une douzaine d'établissements publics français (Centre Pompidou, Château de Versailles, Cité de la musique-Philharmonie de Paris, Festival d'Avignon, Institut du monde arabe, Louvre, le Musée national Picasso-Paris, Musée d'Orsay, Musée du Quai Branly-Jacques Chirac, Opéra national de Paris, RMN-Grand Palais, Universcience et La Villette) mais aussi les musées des Hauts-de-France, le musée de Mexico ou encore 20 résidences royales européennes. La pièce centrale de ce projet est un musée numérique de proximité, adossé à une structure telle que médiathèque, ou centre culturel, où sont présentées des œuvres numérisées, issues des collections dématérialisées des institutions et musées partenaires. Avec un contenu modulable, pour s'adapter aux besoins et attentes des publics de chaque territoire, Micro-Folie offre une galerie unique, mêlant arts visuels, architecture, design, spectacle vivant, contenus scientifiques. Destiné en premier lieu aux territoires culturels prioritaires et aux bassins de vie les moins dotés en équipements culturels, le projet a commencé à se déployer en 2018 en France. Il est également repris à l'international via les instituts français et de ce fait, les contenus pédagogiques rédigés par les conservateurs des musées partenaires ont déjà été traduits dans 8 langues. À Bastia, où un Micro-Folie s'est implanté dès 2018, ces contenus ont été traduits en corse grâce à une collaboration entre le service langue corse de la Ville et le centre culturel Una Volta, afin que le musée virtuel soit également un outil supplémentaire pour les enseignants ou les associations œuvrant dans le domaine de la langue corse. C'est la première fois que le contenu de l'application est traduit dans une langue régionale. Cette traduction sera disponible dans les prochaines Micro-Folies qui verront le jour en Corse, à Cargese, Bonifacio et Cozzano.

Du 18 décembre au 3 janvier 2020, Centre culturel Una Volta [☎ 04 95 32 12 81](tel:0495321281) & www.una-volta.org,
puis du 13 janvier au 26 juin 2020 au Centre social François Marchetti [☎ 04 95 30 12 00](tel:0495301200) Bastia.



Rigoletto

Difforme, cynique, sarcastique, Rigoletto est le bouffon du duc de Mantoue. Volontiers complaisant à l'égard de son débauché de maître, peu enclin à la pitié vis-à-vis des victimes de celui-ci, ce qui lui vaut d'être maudit par le père de l'une d'entre elles, Rigoletto va pourtant ourdir le meurtre du duc après avoir appris qu'il a aussi séduit sa fille, Gilda. *Rigoletto* est le dix-septième opéra de Verdi, et le premier de ce qui, avec *Le Trouvère* et *La Traviata* constituera sa «trilogie populaire». Son librettiste, Francesco Maria Piave, s'est inspiré, à la demande de Verdi qui compose la partition en 40 jours, de la pièce de Victor Hugo, *Le roi s'amuse*, en transposant l'action et les personnages dans le duché de Mantoue, qui n'existe plus à l'époque. Ceci afin de déjouer la censure autrichienne qui n'appréciait pas de voir un roi de France et sa cour dépeints sous un jour peu flatteur. Le succès fut immédiat. Placée sous la direction musicale de François-Robert Girolami, chef d'orchestre et directeur artistique de l'Orchestre philharmonique national de Sibiu et de l'Opéra de Craiova [Roumanie] cette version a été donnée en juillet 2017 au Teatro Romano de Benevento, en Campanie [Italie].

Les 20 et 21 décembre, 20h30. Théâtre municipal de Bastia. [☎ 04 95 34 98 00](tel:0495349800) & www.bastia.corsica/





UNE EXPÉRIENCE UNIQUE

www.spascorse.com
06 73 54 19 19

**LE PLUS GRAND
SHOWROOM
EN CORSE**

CORSE PISCINE & SPAS

Zone Industrielle de Travo,
Face à la Base Aérienne 126,
20240 Ventiseri



**AGIR
PLUS**

SOLUTION CHAUFFAGE BOIS

Bénéficiez d'une éco-prime jusqu'à **1 500€**

Faites votre simulation de prime et demandez un devis à une entreprise partenaire Agir Plus sur corse.edf.fr/agirplus/



L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.

Programme en faveur de la maîtrise de la demande en énergie piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat.